

TEMPS FORTS DE LA SESSION



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.



European Parliament

WTO: the WAY FORWARD

Annual Session of the Parliamentary Conference on the WTO

OMC : la VOIE à SUIVRE

Session Annuelle de la Conférence Parlementaire sur L'OMC

Geneva, 6 - 7 December 2018



SESSION ANNUELLE 2018 DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 6-7 décembre 2018

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

SOMMAIRE

PROGRAMME DE LA SESSION	2
DOCUMENT FINAL	4
CÉRÉMONIE INAUGURALE	
• Mme Margaret Mensah-Williams, Présidente du Conseil national de Namibie, Co-Présidente du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	6
• M. Fabio Massimo Castaldo, Vice-Président du Parlement européen	8
• M. Junichi Ihara, Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès de l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC	10
AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'OMC, M. XIAOZHUN YI	
• Remarques liminaires	12
• Questions-réponses	14
DIALOGUE AVEC DES NÉGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC	
Défis et possibilités pour l'OMC	
• M. Bernd Lange, Co-Président du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Membre du Parlement européen	18
• M. Dennis Shea, Ambassadeur, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'OMC	18
• Questions-réponses	19
• Mme Sunanta Kangvulkij, Ambassadrice, Représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'OMC, Présidente de l'Organe de règlement des différends	20
• M. Eloi Laourou, Ambassadeur, Représentant permanent du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Président de l'Organe d'examen des politiques commerciales à l'OMC	20
• M. Jesse G. Kreier, Conseiller principal, Division des règles, OMC	21
• Questions-réponses	22
PRÉSENTATION DES RAPPORTS ET DÉBAT INTERACTIF SUR LE THÈME DE FOND L'OMC en 2030 ?	
• Document de travail présenté par M. Jean Bizet, Sénateur (France)	25
• Document de travail présenté par M. Paul Rübig, Membre du Parlement européen	28
• Remarques liminaires de Mme Margaret Mensah-Williams, Modératrice, Présidente du Conseil national de Namibie, Co-Présidente du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	30
• Remarques liminaires de M. J. Bizet	30
• Remarques liminaires de M. P. Rübig	32
• Questions-réponses	32
PRÉSENTATION DES RAPPORTS ET DÉBAT INTERACTIF SUR LE THÈME DE FOND Comment le développement technologique peut-il profiter à tous ?	
• Document de travail présenté par Mme Dieh Mandiaye Ba, Parlementaire (Sénégal)	40
• Document de travail présenté par M. Helmut Scholz, Membre du Parlement européen	43
• Remarques liminaires de M. Dennis Dumisani Gamede, Modérateur, Parlementaire (Afrique du Sud)	47
• Remarques liminaires de M. H. Scholz	47
• Remarques liminaires de Mme Shamika N. Sirimanne Directrice de la Division de la technologie et de la logistique, CNUCED	49
• Remarques liminaires de M. Robert Koopman, Économiste en chef, OMC	50
• Questions-réponses	51
ADOPTION DU DOCUMENT FINAL	
Remarques liminaires de la Rapporteuse, Mme Inmaculada Rodrigues-Piñero, Membre du Parlement européen	56
RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC	58
PARTICIPATION	61
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	62

PROGRAMME DE LA SESSION

JEUDI 6 DÉCEMBRE

- 9 h 00 – 12 h 30 43^e session du Comité de pilotage (*à huis clos*)
- 10 h 00 – 18 h 00 *Inscription des participants*
- 14 h 30 – 15 h 00 Séance inaugurale
- Mme Margaret Mensah-Williams, Présidente du Conseil national de Namibie, Co-Présidente du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC
 - M. Fabio Massimo Castaldo, Vice-Président du Parlement européen
 - M. Junichi Ihara, Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès de l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC
- 15 h 00 – 16 h 00 Audition avec le Directeur général adjoint de l'OMC, M. Xiaozhun Yi
- 16 h 00 – 18 h 30 Dialogue avec des négociateurs de premier plan et de hauts responsables de l'OMC
Défis et possibilités pour l'OMC
- Invités spéciaux**
- M. Dennis Shea, Ambassadeur, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'OMC
 - M. Eloi Laourou, Ambassadeur, Représentant permanent du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Président de l'Organe d'examen des politiques commerciales à l'OMC
 - Mme Sunanta Kangvalkulkij, Ambassadrice, Représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'OMC, Présidente de l'Organe de règlement des différends
 - M. Jesse G. Kreier, Conseiller principal, Division des règles, OMC
- Modérateur**
- M. Bernd Lange, Co-Président du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Membre du Parlement européen
- 18 h 30 – 19 h 30 *Réception à l'OMC*

VENDREDI 7 DÉCEMBRE

- 9 h 30 – 12 h 30 Présentation des rapports et débat interactif sur le thème
L'OMC en 2030 ?
Des événements nouveaux et préoccupants - notamment les guerres commerciales émergentes, la tendance croissante vers des mesures unilatérales et la paralysie imminente de l'Organe de règlement des différends de l'OMC - mettent en danger le système multilatéral fondé sur des règles. Quelle OMC envisageons-nous pour 2030 ? Quelles sont les solutions à venir ? Que peuvent faire les parlementaires pour renforcer le commerce libre et équitable en général et à l'OMC en particulier ?
- Rapporteurs**
- M. Jean Bizet, sénateur (France)
 - M. Paul Rübig, membre du Parlement européen
- Modératrice**
- Mme Margaret Mensah-Williams, Présidente du Conseil national de Namibie, Co-Présidente du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC
- 12 h 30 – 14 h 30 *Déjeuner*

14 h 30 – 17 h 30 Présentation des rapports et débat interactif sur le thème
Comment le développement technologique peut-il profiter à tous ?
Les nouvelles technologies se développent très rapidement. La transformation numérique, les robots, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression 3D vont révolutionner notre façon de produire, de travailler, de nous déplacer et de consommer. L'économie mondiale aura besoin d'un cadre de politique commerciale qui s'adapte au changement et aux nombreux processus de transformation rapides. L'OMC et ses membres seront-ils en mesure de relever les nouveaux défis ? Comment pouvons-nous nous assurer que le développement technologique profite à tous ? Comment les parlementaires peuvent-ils contribuer à la réalisation de cet objectif ?

Rapporteur

- M. Helmut Scholz, membre du Parlement européen

Intervenants

- M. Robert Koopman, Économiste en chef, OMC
- Mme Shamika N. Sirimanne, Directrice de la Division de la technologie et de la logistique, CNUCED

Modérateur

- M. Dennis Dumisani Gamede, parlementaire (Afrique du Sud)

17 h 30 – 18 h 00 Séance de clôture : adoption du document final

Rapporteur

- Mme Inmaculada Rodrigues-Piñero, membre du Parlement européen



DOCUMENT FINAL

Adopté le 7 décembre 2018

1. Depuis sa création, l'OMC a toujours joué un rôle central dans le raffermissement du multilatéralisme, la lutte contre le protectionnisme et l'unilatéralisme, l'établissement d'un ordre mondial inclusif et la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert, réglementé et exempt de discrimination. Nous demeurons convaincus que le système commercial multilatéral, fondé sur des échanges libres et équitables pour le bénéfice de tous, contribue à favoriser la croissance économique durable et le développement économique, créant ainsi des emplois et à favorisant la prospérité. Nous devons veiller à ce que la mondialisation profite à tous les pays et à tous les citoyens.

2. Néanmoins, le système du commerce multilatéral fondé sur des règles est confronté à sa plus grave crise depuis la création de l'OMC, avec sa fonction de négociation au bord de la paralysie, des tensions commerciales qui pourraient mener à des guerres commerciales et le blocage de la nomination de nouveaux membres à l'Organe d'appel. Ceci menace les fonctions essentielles de l'Organisation, à savoir la définition de règles et d'une structure fondamentales pour le commerce international et la capacité à fournir, parmi toutes les organisations multilatérales, le mécanisme de règlement des différends le plus efficace et le plus développé.

3. Nous sommes préoccupés par la montée des nationalismes, des populismes et du protectionnisme, qui conduisent à des actions unilatérales. Cette tendance va à l'encontre de nos efforts collectifs pour promouvoir la croissance économique inclusive et le développement durable. Pour diffuser le multilatéralisme et promouvoir la coopération internationale entre les nations, nous, parlementaires, devons sensibiliser les populations de nos circonscriptions en forgeant une coopération internationale.

4. La crise pourrait continuer à s'aggraver dans les mois à venir si les menaces visant la prise de mesures unilatérales se multiplient et se concrétisent, et si la paralysie de l'Organe d'appel, qui ne peut fonctionner dans sa configuration actuelle que jusqu'en décembre 2019, perdure. Nous exhortons donc tous les Membres à respecter pleinement les règles de l'OMC, tout en cherchant d'urgence une solution pour l'organe de règlement des différends, par exemple en proposant des règles transitoires pour les membres sortants de l'Organe d'appel ou en respectant le délai maximum de publication de rapports, en garantissant leur indépendance, tout en veillant à ce que les décisions respectent les droits et obligations de l'Organe d'appel. Nous appelons tous les Membres de l'OMC à s'engager d'urgence à remédier à l'impasse dans laquelle se trouve l'Organe de règlement des différends, car celle-ci pourrait compromettre gravement le système commercial multilatéral fondé sur des règles.

5. Nous estimons par ailleurs qu'il est urgent, à la lumière des récentes évolutions, de débattre de moyens d'améliorer l'OMC et de réviser plusieurs aspects de son fonctionnement en vue d'accroître à la fois l'efficacité, la transparence et l'autorité par le respect des valeurs et principes fondamentaux de cette organisation de même que sa légitimité. Ces débats doivent s'efforcer, dans le cadre de l'OMC, de s'attaquer aux défis du système commercial multilatéral. Nous nous félicitons de la récente Déclaration des dirigeants du G20, qui soutient la réforme nécessaire de l'OMC afin d'améliorer son fonctionnement, tout en reconnaissant l'importance du système commercial multilatéral.

6. Le développement technologique offre de nouvelles possibilités pour le commerce international et peut contribuer à réduire considérablement les coûts des transactions, mais cela changera aussi fondamentalement la façon dont nous faisons du commerce. Nous en sommes encore aux premières phases de la transformation numérique, où les robots, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression 3D vont révolutionner notre façon de produire, de travailler, de nous déplacer et de consommer. Bien que la transformation offre de nouvelles possibilités, elle pose également des défis majeurs, notamment en matière d'infrastructure, de réglementation et d'autres encore, en particulier pour les pays en développement et les PMA, qui ne profiteront pas de ces possibilités du fait de l'importante fracture numérique. Ainsi, nous devons nous assurer que le système commercial multilatéral prend en compte cette réalité afin d'éviter les asymétries ou les perturbations pour les pays en développement et les PMA.

7. En réduisant l'écart entre les sexes dans l'économie numérique, la communauté internationale doit permettre aux femmes d'avoir un accès amélioré et plus équitable aux TIC, et renforcer leur capacité à tirer parti des technologies et de l'information afin qu'elles puissent en retirer les avantages.
8. Les principaux obstacles auxquels se heurtent les pays en développement et les PMA pour tirer parti des avantages économiques du commerce mondial sont le manque d'infrastructures adéquates, de capacités techniques et scientifiques, d'investissement et de financement. Il est de la plus haute importance de veiller à ce que tous les pays en développement et les PMA bénéficient des efforts de renforcement des capacités et de la marge d'action nécessaires pour participer activement au commerce mondial et être intégrés dans les chaînes de valeur mondiales, en tenant compte de leurs objectifs de développement humain.
9. Nous sommes fermement convaincus que le commerce doit jouer un rôle important dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, pièce maîtresse de la lutte contre les changements climatiques. Nous rappelons aux Membres de l'OMC que l'aboutissement du Cycle de Doha pour le développement est un ODD en soi. Au-delà des négociations sur les subventions à la pêche, l'OMC doit à présent définir des mesures plus concrètes pour atteindre des normes plus élevées à l'échelle mondiale par des efforts coordonnés pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition dans les pays en développement et les PMA.
10. Comme le souligne l'ODD 5, il existe un lien entre l'égalité hommes-femmes et le développement inclusif. L'autonomisation des femmes est un levier d'éradication de la pauvreté et la suppression des barrières à la participation des femmes aux échanges commerciaux est décisive pour le développement économique. Constatant que les statistiques officielles montrent la fiabilité des fournisseurs de microcrédit, les gouvernements doivent être encouragés à créer un environnement réglementaire favorable pour que les créanciers rendent les instruments de microcrédit plus accessibles aux femmes et aux jeunes. Nous prenons note des travaux de l'OMC visant à intégrer la perspective de genre dans ses politiques et appelons les signataires de la Déclaration de Buenos Aires de 2017 sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes à respecter leurs engagements. Toutefois, nous soulignons également qu'il importe de veiller à ce que la libéralisation du commerce et les règles commerciales aient une incidence positive sur la situation des femmes et des filles.
11. Nous reconnaissons que l'entrepreneuriat est un moyen d'accéder à un travail décent et à des activités durables pour les femmes et les jeunes. Par conséquent, nous devons promouvoir l'inclusion financière pour aider les femmes et les jeunes à transformer leurs idées créatives en business-plans efficaces en éliminant les obstacles à l'entrepreneuriat.
12. Nous invitons les Membres de l'OMC à garantir la légitimité démocratique et la transparence en renforçant la dimension parlementaire de l'OMC, en établissant une relation de travail formalisée avec la Conférence parlementaire sur l'OMC. À cet égard, nous soulignons la nécessité de veiller à ce que les parlementaires puissent participer plus largement aux délibérations ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC, et de garantir que les politiques commerciales soient correctement examinées dans l'intérêt des citoyens, en contrôlant la mise en œuvre des décisions et des engagements pris par les Membres.



CÉRÉMONIE INAUGURALE

ALLOCUTION DE MME MARGARET MENSAH-WILLIAMS, PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE NAMIBIE, CO-PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants de gouvernements et d'organisations internationales,
Mesdames et Messieurs,

Soyez les bienvenus à la session 2018 de la
Conférence parlementaire sur l'OMC.

J'ai le grand plaisir de vous transmettre les salutations de l'organisation mondiale des parlements, l'Union interparlementaire (UIP), qui rassemble les législateurs de 178 pays et s'enorgueillit d'être pleinement représentative de la diversité géographique, politique, culturelle et ethnique qui fait toute la richesse de la communauté parlementaire mondiale aujourd'hui.

Notre présence ici aujourd'hui témoigne de notre mission première, qui est de défendre les intérêts des peuples que nous avons le privilège de représenter, en veillant à ce qu'ils vivent à l'abri du besoin et de la peur, et que personne ne soit laissé de côté. Nous sommes bien conscients que le bien-être que nous voulons pour nos concitoyens tient dans une large mesure à l'économie, à la croissance et à la prospérité, auxquelles le commerce multilatéral contribue largement. Le commerce est en effet un puissant moteur de développement et il rapproche les peuples par les échanges qu'il suscite.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est bien sûr le pilier de notre système commercial mondial fondé sur des règles. Investie du pouvoir d'édicter des règles contraignantes et de pouvoirs de décision, elle est dotée d'un organe efficace de règlement des différends. Les règles et accords de l'OMC vont bien au-delà du domaine traditionnel des droits de douane et du commerce des marchandises. Ils ont des ramifications jusque dans les affaires intérieures et régionales. Il est important de se souvenir, cependant, que le but principal de l'OMC est de maintenir la primauté du droit dans le commerce international et d'aider ainsi à faire reculer la pauvreté et à créer de la prospérité en abaissant les barrières au commerce dans le monde.

Nous attachons un grand prix à notre coopération avec l'OMC, en particulier dans le contexte de ce processus parlementaire qui a été engagé il y a un peu plus de 15 ans sur l'initiative commune de l'UIP et du Parlement européen. En ces temps troublés où le multilatéralisme et le fonctionnement même de l'OMC sont menacés, je pense que nous sommes tous d'accord – parlementaires, représentants de gouvernement, hauts responsables de l'OMC – pour penser que ce partenariat est d'une importance capitale en faisant mieux connaître et comprendre l'OMC et son travail dans les milieux politiques et en lui ralliant des appuis. En tant que parlements et parlementaires, nous avons le devoir de demander des comptes et de contribuer ainsi à un fonctionnement plus efficace du système commercial dans l'intérêt de tous.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Président du Conseil général de l'OMC, M. Junichi Ihara du Japon, qui s'adressera à notre Conférence dans quelques instants. Monsieur l'Ambassadeur, nous apprécions vivement votre précieuse contribution aux travaux de l'OMC et nous comptons beaucoup sur vous pour faire de cette Conférence parlementaire sur l'OMC l'occasion d'échanges fructueux et systématiques avec les parlementaires. Il est important que ceux-ci aient accès aux informations dont ils ont besoin pour mieux comprendre les rouages du commerce mondial et contribuer à leur bon fonctionnement et puissent exercer efficacement leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle dans le domaine du commerce. Nous adressons aussi nos sincères remerciements aux collègues du Secrétariat de l'OMC pour leur aide et leur coopération lors de la préparation de cette conférence.



Chers collègues,

Les échanges commerciaux mondiaux se déroulent actuellement dans un climat des plus préoccupants. Les ombres au tableau ne manquent pas ; c'est le moins que l'on puisse dire. La croissance économique mondiale reste molle, ce qui se traduit par certains des taux de croissance les plus faibles des 70 dernières années, et le retour au protectionnisme est un danger de tous les instants, encore aggravé par une hostilité de plus en plus vive envers la mondialisation et le libre-échange, souvent décrits comme étant responsables de la destruction d'emplois et de la persistance d'une situation économique difficile. On constate en conséquence un repli derrière les frontières nationales, qui se manifeste par des politiques protectionnistes et populistes qui ne nous semblent pas viables à long terme. Nous savons tous que les pays sont tellement interconnectés et interdépendants aujourd'hui que le protectionnisme n'a plus sa place dans le monde. La mondialisation n'est pas la principale cause du chômage. Les barrières commerciales que l'on pourra élever ne ramèneront pas les emplois qui ont été détruits. Elles feront souffrir les consommateurs, surtout les plus pauvres d'entre eux.

Tenons à nos concitoyens, je vous en prie, le discours de la vérité en contribuant à un débat éclairé et honnête qui mette en lumière les bienfaits de la mondialisation, tout en nous attaquant lucidement aux problèmes très réels qui persistent, en particulier les inégalités qui ne cessent de se creuser.

Les accords plurilatéraux, régionaux et bilatéraux se sont multipliés au cours des dix dernières années. Ces accords peuvent ouvrir des marchés dans des domaines qui ne sont que partiellement couverts par l'OMC et promouvoir la libéralisation au niveau multilatéral. Mais il doit y avoir une cohérence et une convergence entre ces accords et le système commercial multilatéral.

Les problèmes que rencontre l'OMC mettent en évidence la nécessité pour les parlementaires de continuer à s'y intéresser de près. Représentants élus du peuple, les parlementaires sont bien placés pour écouter et relayer les préoccupations et les aspirations des citoyens, des entreprises et des organisations non gouvernementales, et ainsi accroître la transparence de l'OMC et amener le public à adopter une attitude plus favorable à l'ouverture commerciale. Il est important de noter à cet égard que le G20 s'est exprimé récemment en faveur d'une amélioration du fonctionnement de l'OMC.

Cela dit, je demeure convaincue que le système commercial multilatéral, tout comme l'OMC, sortira plus fort que jamais et que s'ouvriront de nouvelles perspectives qui auront d'importantes répercussions positives sur la vie des peuples que nous représentons. Mais cela ne se produira pas par magie. Nous devons redoubler d'efforts, encourager l'imagination et l'innovation, et faire appel à notre sens aigu des responsabilités pour soutenir le commerce mondial et veiller à la réalisation de nos Objectifs de développement durable.

En fait, le thème que nous avons choisi pour la session de cette année traduit l'espoir que l'OMC ne soit pas sur le déclin comme le veut la rumeur. Nous nous réjouissons d'avoir des échanges francs et instructifs avec les éminents ambassadeurs ici présents aujourd'hui. Nous regrettons que le Directeur général de l'OMC ne puisse être des nôtres pour cet échange annuel avec les parlementaires et espérons vivement que nous saurons mieux planifier nos sessions à l'avenir afin qu'il puisse les honorer de sa présence.

Nous poursuivrons nos discussions demain avec deux séances interactives, l'une sur l'OMC que nous aimerions avoir pour 2030 et l'autre qui examinera l'incidence du développement technologique sur le commerce, l'économie et la vie des gens.

À la dernière séance, nous serons censés adopter un document final auxquels nos membres ont eu la possibilité d'apporter des amendements et des contributions de fond. Ces amendements, le Comité de pilotage de la Conférence les a examinés ce matin. Un projet révisé est en voie de préparation et sera mis à la disposition de tous les délégués demain matin.

J'espère que nous serons en mesure de l'adopter par consensus et de le remettre au Président du Conseil général et au Directeur général de l'OMC à titre de contribution tangible des milieux parlementaires mondiaux aux travaux de l'OMC. Nous espérons aussi qu'il sera communiqué à tous les membres de l'OMC.

Nous nous réjouissons à l'idée d'avoir un débat riche et constructif dans la pure tradition parlementaire.

Sur ces mots, permettez-moi de déclarer ouverte la Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

Merci de votre attention.

CÉRÉMONIE INAUGURALE

ALLOCUTION DE M. FABIO MASSIMO CASTALDO, VICE-PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Éminents invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

C'est un honneur et un grand plaisir pour moi de vous souhaiter cette année la bienvenue à la Conférence parlementaire sur l'OMC au nom du Président du Parlement européen, Antonio Tajani.

Comme cette conférence est le fruit d'une initiative commune du Parlement européen et de l'Union interparlementaire, permettez-moi d'exprimer spécialement notre gratitude à notre partenaire, l'UIP, ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce qui nous accueille dans ses locaux. Nous serons réunis ici aujourd'hui et demain pour réfléchir sur le rôle important de l'OMC dans un contexte en pleine évolution. Nous essaierons d'imaginer comment elle va faire son chemin et à quoi elle ressemblera en 2030.



Nous savons tous que l'OMC, née officiellement en 1995, remonte en fait à 1947, date à laquelle 23 nations ont signé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en anglais General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), dont le but principal était de "*réduire sensiblement les tarifs douaniers et les autres obstacles au commerce et d'éliminer les discriminations en matière de commerce international sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels*". Depuis lors, beaucoup de choses ont changé mais pas sa nature unique.

L'OMC, à l'origine, était un lieu où allaient les gouvernements membres pour trouver des solutions à leurs problèmes commerciaux. Nous savons en effet que la première chose à faire pour résoudre un problème est d'en parler, d'avoir un dialogue. Et c'est ce qu'est l'OMC en premier lieu : un espace de parole et de négociation, un lieu de discussion.

Avec le temps, l'OMC est devenue essentielle pour renforcer le multilatéralisme, mettre en place un système commercial fondé sur des règles et libéraliser les politiques commerciales. C'est vrai et nul ne peut le nier. Pourtant, à certaines occasions, elle a aussi favorisé le maintien d'obstacles au commerce pour protéger les consommateurs et prévenir la propagation de maladies. Elle a tenu divers rôles et exercé des fonctions diverses et son importance n'a fait que croître avec les années.

Cependant, les rôles de l'OMC sont aujourd'hui menacés. Il est indéniable que l'organisation traverse une phase critique. Je pense que nous sommes tous conscients de l'impasse dans laquelle se trouve l'organe d'appel, qui est la pierre angulaire de la réglementation du commerce international. Le fait que la nomination des juges à l'organe d'appel de l'OMC soit bloquée est le symptôme d'une crise politique réelle qui pourrait faire voler en éclats le mécanisme de règlement des différends et paralyser l'OMC tout entière. Il est donc de la plus haute importance que nous demandions à tous les membres de l'OMC de trouver d'urgence une solution et de débloquer le mécanisme de règlement des différends, afin que les règles puissent être appliquées à l'avenir.

À côté de ce problème, nous avons assisté au cours des six derniers mois à une forte hausse des mesures commerciales restrictives, décidées unilatéralement par des États du G20. En fait, le rapport de suivi publié fin novembre par l'OMC montre que les économies du G20 ont appliqué 40 nouvelles mesures de restriction des échanges pendant la période considérée (16 mai – 15 octobre 2018), notamment des hausses de tarifs douaniers, des interdictions d'importer et des droits à l'exportation, ce qui équivaut en moyenne à huit mesures restrictives par mois. Quelles sont les conséquences de telles décisions ?

Nous avons tous conscience que ces mesures restrictives ont créé de l'incertitude et que celle-ci pourrait compromettre la reprise économique. Si cette tendance se poursuivait et s'accélérait, elle pourrait présenter d'énormes risques pour le commerce mondial, qui auraient des effets indirects sur la croissance économique, les emplois et les prix à la consommation à travers le monde. Dans un contexte aussi préoccupant, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC revêt une importance plus grande encore comme instrument propre à assurer le dialogue, à désamorcer les tensions et à éviter les 'guerres commerciales'. Ce contexte nous a montré une fois de plus pourquoi ce mécanisme est important et pourquoi nous devons le sauver. En même temps, si nous voulons sauver les deux piliers de l'OMC (la négociation et le contentieux), nous devons nous attaquer aux causes profondes de la crise actuelle en rénovant l'OMC et l'adapter à un monde en pleine mutation.

En premier lieu, nous devons mettre les citoyens et les droits de l'homme au cœur de l'organisation, promouvoir des pratiques commerciales équitables et relever les normes sociales et environnementales en accordant une attention particulière aux pratiques en usage dans les pays en développement. À ce propos, je tiens à souligner le rôle clé que joue l'OMC dans la réalisation des Objectifs de développement durable et le respect des engagements de l'Accord de Paris et qui va bien au-delà des négociations sur les subventions à la pêche. En tant que parlementaires et champions de la démocratie, nous ne pouvons pas laisser les accords commerciaux nuire à certains pays ou saper les droits de certaines populations. Nous avons donc la responsabilité de veiller à ce que le principe de la cohérence des politiques pour le développement soit respecté, autrement dit à ce que les politiques commerciales tiennent compte des objectifs de développement.

Je crois que l'OMC devrait être prête, maintenant plus jamais, à relever les nouveaux défis du XXI^e siècle et à discuter des progrès technologiques qui révolutionnent la façon de faire du commerce aujourd'hui. Le moment est venu d'agir concrètement pour faciliter le commerce électronique et transformer des opportunités numériques, comme la blockchain, en réalités commerciales. Il nous faut combler la fracture numérique afin que personne ne soit laissé de côté. Une meilleure connectivité offre effectivement des débouchés aux petites et moyennes entreprises et présente des avantages réels pour les populations du monde en développement.

Enfin et surtout, comme le faisait remarquer aussi la Commission européenne dans son document de réflexion sur la modernisation de l'OMC le 18 septembre 2018, auquel le Parlement européen a souscrit dans une résolution adoptée la semaine dernière, nous devons nous attacher à combler les lacunes qui subsistent dans les règles, en ce qui concerne notamment les subventions aux entreprises publiques dans les grands pays commerciaux, l'accès au marché de l'investissement et les obstacles réglementaires aux services et à l'investissement.

Permettez-moi de conclure mon introduction sur un dernier point important. Je suis très heureux de voir réunis ici autant de parlementaires venus du monde entier. C'est le signe visible de l'importance de la dimension parlementaire dans les affaires de l'OMC, dimension rendue plus cruciale encore par le contexte international actuel. En tant que parlementaires, nous avons un rôle particulier à jouer. Nous ne sommes pas ici pour faire ce que font nos exécutifs mais pour répondre aux besoins, aux espoirs et aux attentes de nos concitoyens à travers le monde. En tant que représentants élus, nous remplissons une fonction vitale, celle de lien entre les citoyens et les décideurs et nous faisons connaître le point de vue de notre électorat à ceux qui sont chargés de négocier les accords commerciaux multilatéraux. En même temps, nous avons le devoir d'obliger nos gouvernements à rendre des comptes et de veiller à ce que les préoccupations des citoyens soient entendues. Le Directeur général de l'OMC n'a malheureusement pas pu être des nôtres aujourd'hui mais nous espérons qu'il assistera aux réunions futures car il doit écouter la voix des peuples. Je tiens à remercier M. Ihara et le Directeur général adjoint de l'OMC de leur présence et de leur écoute.

Jamais le système commercial multilatéral n'a été autant remis en cause : nous en sommes plus conscients que jamais. Il nous faut renforcer la dimension parlementaire de l'OMC et établir une relation de travail formelle entre la Conférence parlementaire et l'OMC elle-même. J'ai la conviction qu'en qualité de parlementaires de tous les continents nous pouvons et devons envoyer un message fort sur tous ces points et en faire le résultat tangible de notre conférence de deux jours. Alors unissons nos efforts pour rénover vraiment l'OMC. Ne laissons pas les intérêts politiques l'emporter sur les besoins et les droits de nos concitoyens. Comme l'a déjà dit la co-Présidente, personne ne doit être laissé de côté : nous ne pouvons pas laisser – nous ne laisserons pas – une telle chose se produire.

Merci de votre attention.

CÉRÉMONIE INAUGURALE

ALLOCUTION DE M. JUNICHI IHARA, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DU JAPON AUPRÈS DE L'OMC PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OMC

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant la Conférence parlementaire sur l'OMC en ma qualité de Président du Conseil général de l'OMC. Je tiens à remercier Mme Mensah-Williams et M. Massimo Castaldo de leurs réflexions sur l'OMC et son programme. Je suis particulièrement impressionné par votre attachement au système commercial multilatéral.

Le travail des parlementaires est d'une grande importance pour le système commercial multilatéral, surtout en ces temps difficiles. Dans vos pays, vous participez à l'élaboration de la politique commerciale à divers stades. En même temps, le soutien que vous apportez à l'OMC en tant que représentants des peuples confère solidité à l'attachement de chaque membre au système commercial multilatéral.



Les défis que doit relever l'OMC aujourd'hui sont multiples. L'escalade sans précédent des tensions commerciales expose l'économie mondiale à de sérieux risques. Il devient de plus en plus difficile de mener à l'OMC des négociations commerciales multilatérales qui aboutissent à des résultats tangibles. Le système de règlement des différends risque de cesser de fonctionner si les sièges vacants au sein de son organe d'appel ne sont pas pourvus. Ce ne sont là que quelques-unes des raisons pour lesquelles beaucoup, y compris les dirigeants du G20 à Buenos Aires, ont plaidé pour la réforme de l'OMC. Ses membres ont en fait engagé diverses discussions sur les moyens de renforcer l'OMC et d'en améliorer le fonctionnement. Nous avons été témoins d'efforts concrets et avons reçu des propositions dans plusieurs domaines. Permettez-moi d'aborder brièvement ces éléments nouveaux en me référant aux trois piliers de l'OMC : négociation, mise en œuvre et règlement des différends.

S'agissant du travail de négociation, les membres participent actuellement à des négociations sur les subventions à la pêche, qui devraient se conclure d'ici à la fin de 2019 conformément à la décision ministérielle de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (MC11). De nombreux membres veulent aussi voir avancer les négociations agricoles. De plus, des membres, réunis par affinités, continuent à débattre d'autres questions telles que le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement et le traitement des micro, petites et moyennes entreprises dans le système de l'OMC et dans d'éventuelles négociations futures de l'OMC. Des membres ont aussi pris part au programme de travail sur le commerce électronique et, la semaine dernière, le moratoire sur l'imposition des droits de douane a donné lieu ici à une intéressante discussion.

Pour ce qui est du deuxième pilier – la mise en œuvre des accords de l'OMC – les organes statutaires, à savoir le Conseil général, l'Organe de règlement des différends, l'Organe d'examen des politiques commerciales, et les Conseils du commerce des marchandises, du commerce des services et des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, ainsi que de nombreux autres comités, jouent un rôle essentiel. Tous ces organes fonctionnent sur la base du principe selon lequel l'initiative revient aux membres ; une partie importante de leurs activités

quotidiennes consiste à surveiller les mesures et politiques commerciales des membres. À cet égard, l'importance de voir les membres s'acquitter pleinement de leurs obligations en matière de transparence et améliorer la traçabilité de leurs notifications a été soulignée à plusieurs reprises. Une proposition visant à accroître la transparence en renforçant le mécanisme de notification a été récemment présentée au Conseil du commerce des marchandises et ses auteurs s'efforcent de recueillir une plus large adhésion. Outre la transparence, il y a place pour une amélioration des activités des organes statutaires à divers égards. Je pense que les membres lanceront d'autres idées et initiatives dans un proche avenir.

Le troisième pilier de l'OMC – le mécanisme de règlement des différends – a été largement utilisé en 25 ans, tant par les membres développés que les membres en développement. Il a énormément contribué à un règlement rationnel et fondé sur des règles de problèmes difficiles et délicats. Dans ce contexte général, la pratique et le fonctionnement de l'organe d'appel ont amené à se poser des questions. Le remplacement de ses membres est bloqué depuis plus de 18 mois. Des propositions concrètes ont été faites récemment à ce sujet et le Conseil général en débattira la semaine prochaine. J'espère que ces discussions seront constructives et fructueuses et que nous saurons trouver les moyens de résoudre la situation actuelle. Je ne vais pas entrer dans le détail de chacune de ces questions car vous allez en débattre encore cet après-midi et demain. Je voudrais simplement souligner que, dans le contexte de la réforme de l'OMC, les membres s'attachent à des questions différentes selon leurs priorités. Je crois donc qu'il est important de les aborder, non pas en bloc, mais indépendamment les unes des autres et de la façon la plus appropriée.

En conclusion, j'aimerais souligner que notre travail à l'OMC, nous le faisons pour tous ses membres. En dialoguant en continu avec l'OMC et en vous intéressant à son travail, vous aidez à renforcer l'organisation et vous lui permettez de mieux servir vos intérêts et ceux de vos peuples.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une conférence fructueuse.



AUDITION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'OMC, M. XIAOZHUN YI

Modérée par Mme J. Freedman

REMARQUES LIMINAIRES

Je suis très heureux de remplacer auprès de vous aujourd'hui le Directeur général, M. Azevêdo, qui n'a pas pu venir en personne. Il m'a prié de vous exprimer sa gratitude pour le choix que vous avez fait de tenir la Conférence parlementaire sur l'OMC au Siège de l'OMC. C'est une tradition qui remonte à des années maintenant, chaque fois que la conférence se tient à Genève. Le Directeur général a eu le plaisir de s'entretenir avec vous en 2017, à la Conférence parlementaire sur l'OMC qui s'est tenue à Buenos Aires, à l'occasion de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (MC11). Notre partenariat avec l'UIP et le Parlement européen s'est amélioré au fil des années et la Conférence parlementaire sur l'OMC est devenue un rendez-vous important dans nos calendriers. J'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer notre ferme volonté de travailler avec les parlementaires ; vous êtes la principale courroie de transmission entre les institutions internationales, les négociations et le public. À un moment où s'avivent les tensions commerciales, vous contribuez à un débat éclairé et objectif, et ce rôle est crucial.



Deux mots caractérisent l'état actuel de l'économie mondiale : incertitude et tension. Les tensions commerciales continuent de monter et nous entrons maintenant dans des eaux inexplorées. Les nouveaux tarifs douaniers annoncés cette année portent sur des échanges commerciaux de centaines de milliards de dollars. De nouvelles mesures ont été proposées et il est très possible que l'escalade se poursuive, ce qui pourrait menacer sérieusement la stabilité, les emplois et la croissance. Il faudra du temps pour en mesurer toutes les répercussions mais nous voyons déjà des signes avant-coureurs que nous devons tous prendre au sérieux. Les indicateurs montrent que les entreprises reportent les investissements créateurs d'emplois et que les commandes à l'exportation sont en baisse. L'OMC a revu à la baisse ses prévisions commerciales en septembre et prévoit maintenant une croissance de 3,9 pour cent pour 2018, contre 4,4 pour cent pour l'année précédente. Cela est dû à la montée des tensions à laquelle nous assistons entre les principaux partenaires commerciaux et qui ne donne aucun signe d'apaisement. La possibilité d'une guerre commerciale mondiale est devenue un thème récurrent. Il est donc plus important que jamais que les membres de l'OMC continuent à s'efforcer de régler leurs différends et aient la volonté de trouver des compromis. Bien qu'ils n'aient pas encore trouvé de solution, les membres se parlent entre eux et continuent à faire appel au mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour régler pacifiquement leurs désaccords en matière commerciale.

Bien que l'heure soit à l'escalade des tensions commerciales, il ne faut pas oublier que la création de l'OMC en 1995 a constitué la plus grande réforme du système commercial international depuis la Seconde Guerre mondiale. L'OMC est essentiellement un lieu propre à combattre le protectionnisme, à renforcer la sécurité économique et à désamorcer les tensions internationales. Les membres sont encouragés à s'adresser à elle et à saisir son mécanisme de règlement des

différents pour régler leurs litiges commerciaux de manière pacifique et efficace. L'OMC a obtenu par la négociation des résultats tangibles pour ses membres, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges, qui est entré en vigueur l'an dernier. Nous estimons que l'application intégrale de cet Accord pourrait réduire les frais commerciaux moyens des membres de plus de 14 pour cent grâce à la simplification et à l'accélération des procédures douanières dans le monde. Celles-ci pourraient avoir plus d'effet que l'élimination de tous les droits de douane subsistant encore. L'Accord sur les technologies de l'information et son extension, qui ont élargi l'accès aux produits de haute technologie à l'échelle mondiale en supprimant les droits de douane sur un large éventail de produits des technologies de l'information (TI), constituent un autre succès notable.

L'OMC a su aussi attirer de nouveaux membres à tous les stades de développement économique. Elle en compte maintenant 164, qui couvrent 98 pour cent des échanges mondiaux. Pour la première fois, nous avons un système vraiment universel et inclusif dans lequel tous les membres ont leur mot à dire et un rôle à jouer. En quelques mots, le système commercial multilatéral est un bien public mondial. Il continue à favoriser un commerce ouvert et à faciliter l'application de règles communes, le règlement effectif des différends commerciaux et une coopération commerciale multilatérale. Néanmoins, il y a place pour des améliorations dans de nombreux domaines. Étant donné la montée des tensions commerciales, il est naturel que s'intensifient les discussions entre tous les membres sur ce qu'il est convenu d'appeler la réforme et la modernisation de l'OMC. La réunion ministérielle d'Ottawa sur la réforme de l'OMC, convoquée par le Gouvernement canadien en octobre 2018, a montré que ce débat suscite un vif intérêt. La réforme de l'OMC est aussi à l'ordre du jour du G20. La participation des membres au débat a pris des formes très diverses : certains ont soulevé des préoccupations et défini des priorités ; d'autres sont allés jusqu'à communiquer des projets de propositions sur différents domaines à réformer. Certains sujets reviennent régulièrement, comme la nécessité d'un règlement plus rapide et plus efficace des différends commerciaux, le besoin de s'attaquer à diverses pratiques qui faussent les échanges et qui ne sont pas couvertes, ou seulement partiellement, par les disciplines en vigueur ; de combattre le protectionnisme et les mesures unilatérales ; de veiller à ce que les travaux en cours progressent ; et d'accroître la transparence et le recours aux notifications. Ce n'est pas une liste exhaustive, je le répète, seulement quelques sujets qui ressortent des échanges en cours sur une réforme possible.

Certains membres persistent en revanche à affirmer qu'à leur avis il n'y a pas besoin de réforme. Il serait prématuré à ce stade de dire dans quel sens les discussions pourraient évoluer. Cependant, nous devrions tous nous rappeler qu'il s'agit d'un système collectif, qui appartient à tous ses membres. Il est donc de notre responsabilité à tous de préserver le système et, si besoin est, de le renforcer.

Il est évident, cependant, que les membres continuent à avoir des points de vue différents sur certaines questions de fond et sur le déroulement des négociations. Il est juste de dire qu'il persiste des divisions profondes et des frustrations entre les membres de l'OMC, en particulier sur le point de savoir s'ils peuvent ou doivent discuter d'autres questions que celles de Doha avant d'en avoir terminé avec elles. Bien que les membres de l'OMC continuent de discuter de questions classiques telles que l'agriculture, les services, les subventions à la pêche et le développement, il se révèle très difficile d'enregistrer des progrès, encore que, sur les subventions à la pêche, le rythme des négociations semble s'accroître à mesure que se rapproche la date limite de 2019. En même temps, un nombre considérable de membres ont commencé aussi à réfléchir sur d'autres questions telles que le commerce électronique, la facilitation de l'investissement et l'autonomisation économique des femmes.

Le Directeur général a aussi mis en évidence la nécessité de trouver des moyens d'accroître les degrés de flexibilité dont les membres font preuve les uns à l'égard des autres. Pour ce qui est d'initiatives spécifiques, l'Accord sur la facilitation des échanges accorde aux membres une certaine flexibilité sur le fond, ainsi que pour la mise en œuvre. Des initiatives plurilatérales, telles que l'Accord sur les marchés publics et l'Accord sur les technologies de l'information, prévoient des flexibilités. Des pourparlers exploratoires à participation non limitée ont lieu sur des questions spécifiques. Dans un système regroupant 164 membres de tailles différentes parvenus à des stades de développement différents et ayant des priorités différentes, de telles flexibilités sont essentielles.

Tout en cherchant à relever les défis auxquels nous sommes confrontés, nous devons poursuivre notre travail de manière constructive et ouverte dans tous les domaines de négociation.

Cela m'amène à aborder une autre question essentielle pour le système : la crise du mécanisme de règlement des différends. L'organe d'appel n'a actuellement que trois membres, le nombre minimum requis pour entendre un appel. Plus de 30 différends ont été soumis depuis le début de l'année. Ce nombre n'a pas été atteint depuis des années, ce qui laisse à penser que les membres croient encore à l'efficacité du mécanisme de règlement des différends. Cependant, cela risque de faire augmenter le nombre des appels et d'imposer une charge supplémentaire à un système déjà très sollicité. Il faut sortir rapidement de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de sélection pour l'organe d'appel si nous voulons avoir une chance de préserver cette partie essentielle de notre travail.

Malgré toutes les difficultés auxquelles il se heurte, le système commercial multilatéral, qui fonctionne sur la base de la coopération internationale, demeure un pilier central de la gouvernance mondiale et continuera à compter sur l'appui des législateurs. Il a besoin de votre engagement et de votre soutien à tous.

QUESTIONS-RÉPONSES

Mme J. Freedman (Modératrice)



Comment faire pour que les membres qui ne voient pas la nécessité de réformer l'OMC deviennent partie intégrante de la solution ?

M. Xiaozhun Yi (Directeur général adjoint de l'OMC)

Tout d'abord, je pense que les membres devraient tous être francs et ouverts les uns envers les autres. Ils doivent se rendre compte que le système est en crise et qu'il est urgent que nous réglions nombre de questions difficiles. Sans réforme de l'OMC, le système va probablement s'affaiblir de plus en plus. Nous croyons que tous les membres vont débattre du problème et trouver une solution.

Mme J. Freedman

Comment allez-vous convaincre les membres de la nécessité d'une réforme quand certains n'ont pas conscience qu'il faut faire quelque chose alors que la situation s'enlise depuis quelque temps déjà ?

M. Xiaozhun Yi (Directeur général adjoint de l'OMC)

L'OMC a plus de peine à élaborer des accords multilatéraux qui remportent l'adhésion. De nouveaux modèles commerciaux, de nouvelles tendances se font jour et nous devons déterminer si le système est assez compétent pour traiter de ces questions et s'il est nécessaire ou non d'élaborer d'autres accords. Nos membres débattront de ces questions et prendront leur décision.

M. G. Hucheng (Chine)

Les 164 membres de l'OMC font reposer leurs activités économiques et commerciales sur un système fondé sur des règles qui a accru sensiblement la prospérité des peuples à travers le monde. Nous devrions tous nous efforcer de préserver cet acquis dont nous ne pouvons que nous féliciter. En tant que parlementaires, nous devrions reconnaître le caractère irréversible de la mondialisation économique et l'importance du commerce qui a contribué à accroître la prospérité mondiale. La Chine, qui participe activement au système commercial multilatéral depuis son accession à l'OMC en 2001 et qui en est un contributeur majeur, engage les membres de l'OMC à soutenir fermement l'organisation et à l'aider à relever les défis sans précédent auxquels elle est confrontée.

M. D.D. Gamede (Afrique du Sud)



Quelles réformes prévoyez-vous pour l'OMC ?

M. Xiaozhun Yi (Directeur général adjoint de l'OMC)

Je pense que cette question devrait être posée à nos membres puisque ce sont eux qui décideront de ce qu'il y a à réformer. Je suis convaincu que l'OMC et le système commercial multilatéral sortiront renforcés de leurs discussions.

M. P. Rübigen (Parlement européen)

Quelles sont les prochaines étapes prévues pour renforcer les capacités et développer la coopération entre l'UIP, le Parlement européen et l'OMC ? Comment l'OMC peut-elle travailler à la réalisation des désirs de ses membres quand ils sont aussi divers et vont de l'imposition de droits de douane pour des raisons de sécurité à l'application de la formule suisse de réduction tarifaire ?

M. Xiaozhun Yi (Directeur général adjoint de l'OMC)

Je crois à la nécessité de renforcer le partenariat et la coopération entre l'OMC et les parlements. En tant que parlementaires, vous représentez vos peuples et devriez faire entendre votre voix dans un débat aussi important sur le commerce. Dans une guerre commerciale ou tarifaire, il n'y aura pas de vainqueur. Nous encourageons donc nos membres à résoudre pacifiquement les tensions commerciales et à soumettre leurs cas au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Je crois que le système commercial multilatéral restera le fondement du commerce mondial à l'avenir et j'ai bon espoir que nous saurons trouver un moyen de désamorcer les tensions actuelles.

M. V. Voronetsky (Biélorus)

En quoi la réforme de l'OMC affectera-t-elle les conditions d'accèsion des nouveaux membres ?

M. Xiaozhun Yi (Directeur général adjoint de l'OMC)

Le Biélorus est en train de négocier son accèsion, ce qui montre que des pays ont encore confiance dans l'OMC. Toute nouvelle règle ou norme aura une incidence sur les conditions d'accèsion et les pays devraient suivre très attentivement ce débat.

M. N. Evans (Royaume-Uni)

Jusqu'à où faut-il que s'aggrave la crise du système commercial fondé sur des règles pour que les pays la prennent au sérieux et recherchent ensemble une solution qui lui permette de fonctionner à la satisfaction de tous ses signataires ?

M. Xiaozhun Yi (Directeur général adjoint de l'OMC)

Les dirigeants des pays du G20 ont déjà validé la réforme de l'OMC. Celle-ci continue de compter sur ses membres pour défendre vigoureusement la libéralisation du commerce et le multilatéralisme et, à mesure que d'autres membres se rendront compte de la valeur du système, je pense qu'ils feront davantage pour le préserver et le renforcer.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie)



La Turquie soutient l'OMC et est favorable au multilatéralisme en général, qui est menacé depuis quelque temps. Y a-t-il des propositions concrètes quant aux moyens de faire avancer la réforme ? Celle-ci sera-t-elle conduite comme une initiative en soi et inclura-t-elle le développement ou adoptera-t-on plutôt une approche fragmentaire ? Comment amener des pays à s'intéresser à des questions précises touchant l'ordre du jour de la réforme ?

M. Xiaozhun Yi
(Directeur général adjoint de l'OMC)

Tous les membres affirment leur attachement au développement, qui occupera une place centrale dans les discussions futures. C'est à nos membres qu'il reviendra de déterminer ce qu'il faut réformer et la manière de mesurer les progrès. L'OMC dispose de divers outils et instruments et le système prévoit déjà des flexibilités.

M. S. Ouragui (Algérie)

Que fait l'OMC pour associer plus étroitement aux discussions sur l'avenir du système commercial multilatéral les pays qui prévoient de la rejoindre ?

M. Xiaozhun Yi
(Directeur général adjoint de l'OMC)

Plus de 30 nouveaux membres ont accédé à l'OMC depuis sa création. Pour ce faire, ils ont dû mettre en œuvre des réformes de leurs règlements et règles internes et obtenir le soutien de leur parlement. Le secrétariat de l'OMC est prêt à apporter aux États toute l'assistance technique dont ils auraient besoin.

M. S. Fowdar (Maurice)



Que pensez-vous personnellement des pays qui ne sont pas membres de l'OMC et que faites-vous face aux nouveaux modèles d'échanges commerciaux ?

M. Xiaozhun Yi
(Directeur général adjoint de l'OMC)

Je ne peux pas vous donner un avis personnel. Cependant, le secrétariat aidera les non-membres dans leurs efforts d'accession. De nombreux nouveaux modèles d'échanges commerciaux ont fait leur apparition au cours des deux à trois dernières décennies, et nous devons trouver un moyen de faciliter une intégration économique continue.

Mme F. Hosseini
(République islamique d'Iran)



Il est crucial de renforcer par une réforme le système commercial multilatéral, qui contribue de manière non négligeable à la consolidation de la paix. L'accession de nouveaux membres à l'OMC repose actuellement sur le principe du consensus, que des pays peuvent bloquer pour des raisons politiques. Envisage-t-on de nouveaux mécanismes, tel qu'un système de vote, pour faciliter l'accession de nouveaux membres ? Selon quelle procédure les parlements peuvent-ils proposer leurs idées sur la réforme ?

M. Xiaozhun Yi
(Directeur général adjoint de l'OMC)

Nous apprécions les efforts que déploie la République islamique d'Iran pour accéder à l'OMC mais reconnaissons que le processus d'accession est parfois long et difficile. Organisation commerciale, l'OMC n'est pas compétente pour traiter de questions politiques. Cependant, nous encourageons nos membres à coopérer les uns avec les autres. La question de l'accession pourra être traitée dans le cadre des discussions sur la réforme commerciale de l'OMC mais c'est aux membres de décider des procédures à suivre.

M. B. Tan (France)

Comment l'OMC va-t-elle faire appliquer ses règles lorsque l'organe d'appel ne pourra plus siéger ?

M. Xiaozhun Yi
(Directeur général adjoint de l'OMC)

C'est une question grave et l'une des raisons pour lesquelles nos membres participent dans un esprit aussi positif au débat sur la réforme de l'OMC. Ils sont d'accord pour penser que la question doit être traitée en urgence ; sans un mécanisme de règlement des différends et un organe d'appel efficaces, tout le système sera paralysé. Là encore, c'est aux membres qu'il appartient de trouver une solution.

M. S. Hasan (Indonésie)

Que peut-on faire pour régler le différend concernant l'interdiction européenne d'importer de l'huile de palme ?

**M. Xiaozhun Yi
(Directeur général adjoint de l'OMC)**

Je crains de ne pas être compétent pour commenter un cas particulier. Nous devons faire confiance aux experts et aux membres des groupes spéciaux chargés du règlement des différends et renforcer leur rôle et leur fonction. Je suis certain que votre cas sera traité de manière adéquate.

M. S. Dasgupta (Inde)

Quelle est la réflexion sur l'emploi des flexibilités étant donné les nouveaux fronts et les différences notables de perception qui existent ?

**M. Xiaozhun Yi
(Directeur général adjoint de l'OMC)**

Les règles de l'OMC permettent de la flexibilité, et c'est à nos membres de décider d'en faire usage. Ils doivent se consulter et négocier entre eux.



DIALOGUE AVEC DES NÉGOCIATEURS DE PREMIER PLAN ET DE HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC

Défis et possibilités pour l'OMC

M. Bernd Lange, modérateur

Co-Président du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Membre du Parlement européen

C'est la première fois qu'un ambassadeur des États-Unis est présent à la Conférence parlementaire sur l'OMC. La semaine dernière, les dirigeants des pays du G20 ont signé une déclaration favorable à la réforme de l'OMC, dans laquelle ils s'engagent clairement pour l'OMC et son développement. En même temps, le fonctionnement de l'organe d'appel et la nomination de ses membres suscitent quelques préoccupations. Quel regard portez-vous sur les difficultés actuelles et les issues possibles pour l'OMC ?



REMARQUES LIMINAIRES

M. Dennis Shea, Ambassadeur

Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'OMC

Avant de répondre à votre question, permettez-moi d'évoquer brièvement l'action des États-Unis au sein de l'OMC. Les États-Unis sont très actifs et impliqués à l'OMC et font beaucoup sous le radar. Nous travaillons pour l'obtention d'un accord multilatéral très ambitieux dans les négociations sur les subventions à la pêche ; c'est très important pour l'OMC et cela montrera qu'elle peut être efficace dans l'exercice de sa fonction de négociation. Nous sommes aussi très impliqués dans les discussions sur l'agriculture et considérons que les négociations devraient repartir sur des bases nouvelles, celles des réalités actuelles. Nous avons présenté plusieurs documents au Comité de l'agriculture en session extraordinaire sur l'accès aux marchés, le coton et d'autres questions.



Nous croyons aussi au processus plurilatéral et sommes favorables aux négociations plurilatérales sur le commerce numérique qui, nous l'espérons, aboutiront à un accord très ambitieux, intéressant d'un point de vue commercial et qui réglera les exigences en matière de localisation des données et les restrictions au flux transfrontalier des données. Les États-Unis se sont démenés pour que l'Accord sur la facilitation des échanges soit effectivement mis en œuvre et ont soumis de nombreuses propositions lors de l'examen triennal, achevé depuis peu, de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce. De plus, les États-Unis sont l'un des rares membres à contribuer au travail de fond d'autres comités tels que le Comité des accords commerciaux régionaux et le Comité des licences d'importation. Nous faisons partie aussi de plusieurs groupes de travail chargés de l'accession car nous prenons très au sérieux le processus d'accession et tenons au système.

Nous avons poussé pour inscrire plusieurs éléments au programme de réforme, notamment les défis lancés par les économies qui ne sont pas régies par la loi du marché. En juillet, nous avons présenté au Conseil général un document sur les effets de distorsion des échanges qu'a le modèle chinois, dont l'économie n'est pas une économie de marché, et nous avons engagé une discussion

sur ces questions. Les États-Unis s'emploient avec l'Union européenne (UE) et le Japon à élaborer des règles sur les subventions à l'industrie, les entreprises d'État, les transferts de technologie forcés et à définir les éléments communs à une économie de marché.

La réforme devrait aussi viser à une plus grande transparence, qui est essentielle pour les négociations. Les membres manquent à leurs obligations en matière de notification : moins de la moitié ont notifié leurs subventions pour 2017. Avec l'UE, le Japon, l'Australie, l'Argentine, le Costa Rica et le Taipei chinois, nous avons présenté une proposition au Conseil du commerce des marchandises pour encourager les membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de transparence et de notification. Ce document prévoit une assistance technique aux pays en développement et des sanctions en cas de non-respect répété des obligations de notification. La proposition sera révisée sur la base des commentaires que nous aurons reçus. Il faut aussi différencier davantage entre les pays en développement. De nombreuses économies avancées (10 des pays du G20) se désignent sous le nom de pays en développement à l'OMC, ce qui leur donne droit à certaines exemptions et leur laisse plus de temps pour appliquer les règles.

Voilà quelque 16 ans que les États-Unis expriment leurs préoccupations à propos de l'organe d'appel. Ces préoccupations sont les suivantes : il nomme ses propres membres, alors que ce rôle devrait échoir à l'Organe de règlement des différends ; il ne respecte pas le délai de 90 jours fixé pour rendre des décisions en appel (depuis juin 2014, il met en moyenne 163 jours pour rendre une telle décision) ; il a rendu des avis consultatifs et s'est occupé d'établir les faits ; il insiste pour que ces décisions soient considérées comme des précédents sans raisons impératives, bien que cela ne soit prévu dans aucun accord de l'OMC ; et il a ajouté des droits et des obligations aux membres en violation du mémorandum d'accord sur le règlement des différends. Depuis 18 mois, les États-Unis expriment clairement leurs doléances au sujet de l'organe d'appel et présenteront leurs réponses aux propositions émanant d'autres membres, dont l'UE, à la session de décembre du Conseil général. Ils n'appuieront pas les propositions qui auraient pour effet de déresponsabiliser l'organe d'appel, en prolongeant par exemple la durée d'un mandat unique de ses membres.

QUESTIONS-RÉPONSES

M. C. Fuli (Chine)

Comment voyez-vous l'avenir de l'organe d'appel, compte tenu en particulier du fait que, à défaut de solution, il ne comptera plus qu'un membre fin 2019 ?

M. Shea, Ambassadeur

Les États-Unis considèrent que l'organe d'appel s'est écarté du rôle qui lui était initialement assigné et devrait se conformer aux règles sur lesquelles toutes les parties se sont entendues en 1995. La position des États-Unis est claire depuis quelque temps déjà et je suis surpris qu'il n'y ait pas déjà eu plus de propositions déposées.

M. D. Macpherson (Afrique du Sud)

Les États-Unis considèrent-ils que l'OMC est toujours nécessaire, sous sa forme actuelle ou sous une forme légèrement modifiée ?

M. Shea, Ambassadeur

Les États-Unis estiment que l'OMC n'atteint pas ses objectifs et, comme l'a dit le Président Trump, qu'elle "doit se montrer à la hauteur". Nous prenons une part active aux efforts visant à moderniser et à améliorer l'Organisation et avons une vision d'une OMC réformée.

Mme M. Saliha (Algérie)

Quel est le point de vue de l'OMC sur les moyens à employer pour sensibiliser aux problèmes de la contrefaçon ?

M. Shea, Ambassadeur

Je ne peux pas parler au nom de l'OMC mais aimerais signaler que les États-Unis prennent très au sérieux les questions de contrefaçon, de marques notamment, et de vol de la propriété intellectuelle.

Mme N. Ali Assegaf (Indonésie)

Dans quelle mesure êtes-vous optimiste quant au processus de réforme de l'OMC ?

M. Shea, Ambassadeur

Bien que je sois de nature optimiste, je pense qu'il va être extrêmement difficile car les propositions présentées rencontrent de la résistance et sont mal comprises. Les États-Unis s'efforceront d'aller de l'avant en incorporant des préoccupations raisonnables dans leurs propositions.

Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Parlement européen)

Quel modèle les États-Unis ont-ils en tête pour l'organe d'appel ? Quelles devraient en être les compétences et les modalités de

fonctionnement ? Les règles qui ont présidé à sa création il y a 20 ans sont-elles toujours pertinentes, vu l'ampleur des changements qui se sont produits dans les échanges internationaux ?

M. Shea, Ambassadeur

Les États-Unis voient dans l'organe d'appel un mécanisme ayant vocation à aider les membres à régler leurs différends. La fonction de l'organe d'appel est relativement bien délimitée puisque l'établissement des faits devrait revenir aux groupes spéciaux. Nous ne sommes pas favorables aux

propositions tendant à faire de l'organe d'appel un tribunal mondial du commerce, ou à prolonger le mandat de ses membres. Nous ne sommes pas d'accord non plus pour que les décisions de l'organe d'appel soient considérées comme des précédents en l'absence de raisons impératives. Nous voulons revenir à la vision initiale de l'organe d'appel telle que décrite dans le mémorandum d'accord sur le règlement des différends. De nouvelles règles sont nécessaires, par exemple pour le commerce numérique.

Mme Sunanta Kangvulkij, Ambassadrice *Représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'OMC,* *Présidente de l'Organe de règlement des différends*

J'ai accédé à la présidence de l'Organe de règlement des différends (ORD) en mars 2018 et, vous le savez tous, nous traversons une crise profonde. Ces derniers mois, les cas dont a été saisi l'ORD ont été plus nombreux que jamais. Au cours des deux derniers mois seulement, nous avons créé 17 groupes spéciaux, dont un sur le cas très médiatisé de l'acier et de l'aluminium des États-Unis. Il est probable que le nombre de cas portés devant l'organe d'appel augmente lui aussi en conséquence et celui-ci, vous le savez, se réduit actuellement à trois membres. J'espère qu'à la prochaine session du Conseil général en décembre, nous aurons des discussions constructives sur les propositions faites. Face à une question aussi importante pour l'OMC, tous les membres doivent faire preuve de volonté politique, de flexibilité et accepter les compromis. J'espère ardemment que le problème sera réglé rapidement ; sinon, l'organe d'appel n'aura plus qu'un membre fin 2019 et sera paralysé. En tant que Présidente de l'ORD, j'encourage vivement tous les membres à participer aux discussions et à proposer des moyens de sortir de l'impasse.



M. B. Lange (Modérateur)

Quel est votre rôle dans ce processus ?

Mme Kangvulkij, Ambassadrice

Je suis la Présidente de l'ORD et mon rôle est aussi de faciliter les discussions formelles et informelles entre les membres pour régler le problème.

M. Éloi Laourou, Ambassadeur *Représentant permanent du Bénin auprès de* *l'Office des Nations Unies et des autres* *organisations internationales à Genève,* *Président de l'Organe d'examen des politiques* *commerciales à l'OMC*

Je pense que l'OMC offre un cadre de négociation approprié, et aussi de suivi par l'observation et le règlement des différends. Les échanges d'information, la transparence et la notification sont des activités extrêmement importantes qui nous permettent d'évaluer la situation du commerce en général et celle des différents secteurs d'activité. L'Organe



d'examen des politiques commerciales offre aux pays le cadre institutionnel dans lequel ils peuvent décrire leur situation par rapport à l'environnement commercial et aux politiques sectorielles. Il évalue les engagements pris et leur exécution au travers d'un cadre structuré à composition non limitée et avec la participation de tous les membres. Le Président de l'Organe d'examen des politiques commerciales fait office de facilitateur.

Il vous revient, en tant que parlementaires, la noble mission de ratifier les résultats de nos négociations. Nous devrions donc continuer à renforcer le partenariat entre l'OMC, qui a des fonctions de réglementation, de surveillance et de règlement des différends, et les parlements, qui ont pour tâche de veiller à ce que les intérêts de leurs peuples soient respectés.

M. B. Lange (Modérateur)

Pour quelles raisons les engagements en matière de notification ne sont-ils pas tenus ?

M. Laourou, Ambassadeur

C'est une question très importante. Le retard a plusieurs raisons. Il est parfois involontaire, en particulier dans le cas des pays en développement qui n'ont pas les capacités nécessaires pour compiler les informations et les communiquer dans le bon format. Les changements de personnel peuvent aussi rendre le suivi difficile. Il peut cependant y avoir en outre une volonté déguisée de faire obstruction. C'est ce que les membres n'ont cessé de dire, et c'est à examiner de très près si l'on veut que les membres respectent les obligations qu'ils ont contractées.

M. Jesse G. Kreier

Conseiller principal, Division des règles, OMC

La question des subventions à la pêche est très complexe. L'examen en a été lancé en 2001 dans le cadre des vastes négociations du Cycle de Doha pour le développement. Celles-ci sont quelque peu inhabituelles parce que l'accent est mis sur le développement durable plutôt que sur le commerce afin de préserver une ressource d'une importance critique pour les générations futures. Depuis trois ans, la question suscite un nouvel enthousiasme parce qu'un très large public de pays en développement, qui compte certains des pays les moins avancés, est désormais convaincu de la nécessité d'obtenir des résultats sur les subventions à la pêche. S'il n'a pas été possible d'obtenir un résultat à la MC11, la nécessité de nouvelles disciplines sur les subventions à la pêche fait quasiment l'objet d'un consensus de principe. Il y a cependant un certain nombre de questions à régler : quelles règles faut-il ? Comment concilier les intérêts divers des membres pour atteindre cet objectif commun ? Quelles sont nos chances d'obtenir les résultats souhaités avant la MC12 ?



Bien qu'il y ait un large accord sur la nécessité d'interdire de subventionner les activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées, un certain nombre de questions difficiles restent à régler avant de pouvoir obtenir un résultat. Qui détermine si la pêche est illicite ? Exigera-t-on une procédure régulière concluant à l'illicéité des activités de pêche de tel ou tel groupe ? Que faire face à la pêche non déclarée et non réglementée, étant donné les capacités différentes d'États parvenus à des stades de développement divers et l'absence d'un régime de gestion pour certaines zones de haute mer ? Que faire face à la problématique complexe de la pêche dans des eaux disputées ?

La question de l'interdiction des subventions quand il y a surcapacité et surpêche est plus compliquée et potentiellement plus ambitieuse. Pour certains membres, la solution consiste à arrêter de subventionner la construction de nouveaux bateaux ou de nouvelles dépenses d'équipement pour la capacité de pêche. D'autres considèrent que de telles mesures ne sont pas

appropriées parce que les stocks ne font pas tous l'objet d'une surpêche et qu'il peut être nécessaire d'avoir un plus grand nombre de bateaux de pêche dans certaines zones. Cela pourrait aussi donner lieu à un problème perçu comme d'équité entre des pays développés dotés d'importantes flottes qu'ils cherchent à réduire et des pays en développement qui cherchent à exploiter la haute mer. Il serait possible d'interdire les subventions uniquement en cas de surcapacité mais alors comment définir la surcapacité et quels types de subvention contribueraient à une surcapacité ?

Il est une question qui se pose dans toutes les discussions : celle du traitement spécial et différencié. Les producteurs des pays en développement dominent dans le secteur de la pêche. Cependant, pour que les disciplines soient utiles, elles doivent toucher à la fois les pays développés et les pays en développement. Cela dit, il y a cependant de sérieuses questions d'équité soulevées par des pays en développement. De plus, comme ces pays ont des activités de pêche dont les niveaux varient considérablement entre eux, ils ont aussi des intérêts très différents dans les négociations.

Nous nous employons à obtenir des résultats d'ici à la MC12 et tenons de nombreuses réunions de types et de modalités les plus divers. J'aime à penser que, comme organisation et communauté mondiale, nous réussirons.

QUESTIONS-RÉPONSES

Mme L.O. Akweley Ocloo (Ghana)

Que fera l'OMC face aux fortes subventions à l'exportation dont bénéficient les produits agricoles des membres développés ?

M. J.G. Kreier

À mon sens, les pays devraient, en principe, cesser de subventionner les produits agricoles à l'exportation, conformément à l'Accord sur l'agriculture. C'est un des domaines dans lesquels des progrès sensibles ont été réalisés ces dernières années, notamment à la MC10 à Nairobi.

M. Laourou, Ambassadeur

Bien que nous nous soyons engagés après Nairobi à travailler sur les modalités de la réduction et finalement de l'élimination du soutien national à l'agriculture, il n'a pas été possible, à la MC11 à Buenos Aires, de pousser plus loin l'accord, notamment sur l'agriculture et le commerce international du coton. Le Comité de l'agriculture a évalué, lors de sessions extraordinaires, le niveau de soutien national et la situation sera plus claire début 2019. Nous espérons que tous les membres se mobiliseront et participeront au débat sur les propositions faites pour gérer ce troisième pilier.

M. Z.S. Al Zekri (Yémen)

Nous sommes en faveur de la transparence dans la réforme de l'OMC afin de pouvoir jeter les bases d'une organisation à laquelle

tous les pays, même les moins avancés, puissent participer. Pour cela, il est essentiel de tenir compte, dans la mise en œuvre, des niveaux de développement différents des membres, ainsi que des besoins particuliers des pays les moins avancés.

M. E.A. Yousif Abdella (Soudan)



Voilà des années que le Soudan essaie d'accéder à l'OMC. Comme d'autres pays désireux d'accéder à l'organisation, nous avons rencontré des difficultés dans nos négociations bilatérales. Comment faire pour accélérer la procédure d'accession à l'OMC ? Cette Conférence parlementaire pourrait-elle formuler une recommandation pour faciliter cette procédure ?

M. Laourou, Ambassadeur

Les membres de l'OMC ont discuté des moyens d'accélérer et de faciliter le processus d'accession pour les pays les

moins avancés. Nous devons tenir compte des spécificités des pays dont l'infrastructure économique souffre de limitations particulières et de faiblesses structurelles et veiller à ce que les engagements qu'ils prennent soient en rapport avec leur niveau de développement et de capacité. Nous nous efforçons de faire en sorte que les lignes directrices de l'OMC tiennent dûment compte de ces facteurs.

M. K. Paradza (Zimbabwe)

Les réformes vont limiter le champ d'application du traitement spécial et différencié, ce qui va compromettre les efforts d'industrialisation des pays en développement. Les nouvelles règles, qui ne font pas partie du mandat originel, vont aussi restreindre les possibilités d'industrialisation et le droit de réglementation des gouvernements. Comment faire pour que les pays en développement ne soient pas davantage défavorisés et gardent leur souveraineté ?

Mme Kangvaulkij, Ambassadrice

La réforme de l'OMC n'en est qu'à ses premiers stades et les propositions doivent être discutées par les membres. Parmi les États membres, les pays en développement et les moins avancés bénéficieront certainement d'un préjugé favorable. Cette question de la différenciation devra faire l'objet d'un sérieux débat.

M. K. Asemanyi (Ghana)

L'Union africaine est-elle l'un des organismes commerciaux à avoir déjà soumis des propositions de réforme ?

M. Laourou, Ambassadeur

Le Groupe africain s'est réuni pour examiner des aspects relatifs à l'amélioration des règles de l'OMC, notamment la mobilisation, l'engagement, les délais et les exemptions possibles. Il a aussi mis en évidence la nécessité de veiller à ce que le processus de réforme soit ouvert et transparent, et à ce que la dimension du développement soient pleinement prise en compte. Il a inventorié les sujets qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement d'Afrique, tels que l'organe d'appel et l'agriculture. Il suit le travail accompli sur toutes ces questions afin de s'assurer que les pays en développement et les pays les moins avancés bénéficient de la réforme et

qu'il soit reconnu que ces pays ne peuvent pas prendre les mêmes engagements que les pays développés. Il examine la possibilité d'apporter une contribution écrite.

M. C. Fuli (China)

Pourriez-vous nous donner notre avis personnel sur les défis auxquels l'OMC est actuellement confrontée ?

M. H. Elahi (Pakistan)

L'une des causes de la crise que traverse l'OMC tient à son incapacité d'exécuter le programme de Doha pour le développement au bénéfice des pays en développement. Comment les États membres en développement peuvent-ils avoir l'assurance que la réforme s'attaquera à cette cause fondamentale de la crise actuelle ?

M. J. Kreier

L'exécution du programme de Doha pour le développement est en réalité entre les mains des membres. Des progrès ont été faits au fil des années, notamment en ce qui concerne les subventions aux exportations agricoles et la facilitation des échanges, et des efforts se poursuivent pour faire aboutir d'autres négociations ayant un mandat particulier telles que celles sur les subventions à la pêche.

M. Laourou, Ambassadeur

Nous devons continuer à travailler à la libéralisation du commerce car le commerce est bon pour tous les pays. La dimension de développement doit être intégrée aux règles, principes et mécanismes régissant le commerce international. La réforme nous aidera à progresser et nous permettra de discuter de sujets importants tels que l'agriculture, le commerce des services, la propriété intellectuelle et les subventions à la pêche. Nous devons aussi profiter de l'occasion pour discuter de nouveaux sujets, tout en reconnaissant les limitations existantes et l'importance d'accorder les flexibilités nécessaires aux pays en développement, notamment aux moins avancés. Nous devons aussi sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'organe d'appel et qui paralyse les activités de l'Organe de règlement des différends.

Mme Kangvalkulkij, Ambassadrice

Si nous ne parvenons pas à adapter cette organisation fondée sur des règles au nouvel environnement commercial international, l'OMC sera marginalisée. Bien que tous ses membres aspirent à un système commercial fondé sur la liberté et l'équité, il peut être difficile de mettre d'accord 164 membres, comme l'a montré l'incapacité d'obtenir des résultats dans certains domaines du programme de Doha pour le développement.

Je reste positive quant à ce programme mais il faudra que toutes les parties fassent preuve de flexibilité et acceptent des compromis si l'on veut obtenir de nouveaux résultats.

M. B. Lange (Modérateur)

Nul doute qu'il faudra faire des compromis dans un proche avenir pour sortir l'OMC de cette zone de turbulence. Toutes les parties prenantes doivent garder à l'esprit le principe selon lequel mieux vaut coopérer que s'affronter.



THÈME DE FOND

L'OMC EN 2030 ?

Document de travail présenté par M. Jean Bizet, sénateur (France), Rapporteur

Attaquée par les États-Unis, contournée par la Chine, déchirée par les intérêts contradictoires des groupes de pays émergents ou en voie de développement, bloquée dans sa fonction de juge, dépassée par les guerres commerciales en cours, prise en otage par la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, enlisée dans le cycle de négociation ouvert à Doha, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) voit sa crédibilité et son avenir frappés d'incertitude.

Or c'est de l'OMC et d'elle seule que peuvent naître les règles universelles indispensables non seulement pour réguler les échanges commerciaux, mais aussi pour que ces échanges participent aux enjeux centraux du développement durable, d'une concurrence maîtrisée, du progrès social et de l'environnement.



Les leçons à tirer de l'échec de la 11^e Conférence ministérielle

La dernière Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Buenos Aires du 10 au 13 décembre 2017, s'est soldée par un triple échec.

Un échec sur l'agriculture : tant sur l'enjeu de la réforme des subventions publiques qui faussent la concurrence, que sur la recherche d'une solution pour encadrer les programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire des pays en développement, aucun accord n'a été possible. Il y a toujours eu une divergence entre les États-Unis et l'Europe, les uns calculant les subventions par producteur - par *farmer* - et les autres globalement. L'Inde, elle, joue parfois un jeu personnel, y compris sur les stocks alimentaires, au détriment, dans ce cas, des pays les moins avancés, en profitant de cette approche globale pour faire du dumping.

Un échec sur la nouvelle économie : les propositions visant à donner à l'OMC un agenda en matière de commerce électronique, d'investissement et de petites et moyennes entreprises, n'ont pas avancé, en particulier à cause du blocage de l'Inde qui veut rattraper la Chine.

Un échec enfin sur le développement durable : il a été impossible d'adopter un accord pour l'élimination des subventions à la pêche illégale ou pour des disciplines en matière de surpêche. Et des Membres importants jugent à présent illégitime d'introduire une dimension environnementale, conforme à l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques, dans le contenu des accords commerciaux.

Derrière ce constat, il y a une réalité plus profonde, celle des fractures entre les États sur le rôle des règles commerciales multilatérales. Trois grands groupes s'affrontent sur ce front.

Il y a tout d'abord ceux qui pensent que les règles multilatérales ne sont pas bonnes parce qu'elles entravent leur stratégie de développement : l'Inde et l'Afrique du Sud mènent le combat. Ces pays refusent presque toute discussion dans de nouveaux domaines. Le groupe des pays en développement, le G90, qui les suivent, en particulier les Africains et les "Bolivariens", se bornent à réclamer des dérogations très larges au titre du traitement spécial et différencié.

Il y a ensuite ceux qui pensent que les règles multilatérales sont bonnes, mais surtout pour les autres : il s'agit des États-Unis et de la Chine. Les premiers veulent s'affranchir des règles quand elles sont supposées avoir des conséquences nuisibles pour eux comme en matière de délocalisation. La Chine, tout en se disant attachée à la lettre des règles, n'en respecte pas l'esprit. Entrée dans l'OMC en 2001, elle a dans un premier temps respecté les règles à la lettre, puis doucement s'en est affranchie. Elle utilise son classement comme pays en voie de développement, qui permet un traitement spécial et différencié, pour gagner du temps, un temps qui se compte en décennies ; elle réclame un fonctionnement plus démocratique de l'OMC sans notifier ses aides d'États, que l'on est réduit à évaluer en recherchant des informations sur Internet.

Enfin, il y a les Membres qui pensent que les règles sont bonnes en soi et qu'il en faudrait davantage. Soit parce que les règles sont, selon eux, par nature une bonne chose, c'est le cas de l'Union européenne, soit parce qu'elles formeraient un cadre contraignant pour les politiques agricoles des grands pays industrialisés, comme le veulent le Groupe de Cairns et les pays d'Amérique latine.

Les raisons de rester optimiste après l'échec de Buenos Aires

L'échec de la 11^e Conférence ministérielle ne signifie pas la mort de l'OMC. Il n'a pas été le fruit d'une volonté de détruire ou d'abandonner le système multilatéral. Au contraire, il y a eu à Buenos Aires les bases d'un consensus politique sur la nécessité de préserver l'institution.

Les États-Unis ont eux-mêmes réaffirmé l'importance qu'ils accordent à l'Organisation, tout en exposant très clairement les besoins de réforme, sans pour autant indiquer lesquels. L'administration américaine, et notamment ses représentants à Genève auprès de l'OMC, est résiliente et moins protectionniste que ce que les tweets du Président Donald Trump peuvent laisser penser. Le reste du monde a, lui, unanimement affirmé son attachement au système, en tant que producteur de bien public par la stabilité qu'engendrent ses règles et son mécanisme de règlement des différends.

Force est d'ailleurs de reconnaître que, au-delà d'un positionnement menaçant, les États-Unis posent de bonnes questions sur l'OMC : sur l'absence de mise en œuvre effective des disciplines de transparence comme les notifications de subventions, sur la remise en chantier de l'approche du développement par une différenciation, sur la clôture de l'agenda de Doha ou sur la simplification du fonctionnement des organes de négociation. Il en est de même pour le fonctionnement de l'organe d'appel du mécanisme de règlement des différends qui - il faut le reconnaître - s'autorise souvent une surinterprétation des textes dans les décisions qu'il rend. Il ne faut pas sous-estimer les critiques des États-Unis à ce sujet : les juges de l'Organe de règlement des différends vont souvent au-delà de la mission qui est la leur, ils font durer dans le temps les litiges, ce qui perturbe les États-Unis. La solution que ces derniers ont trouvée pour contrer cet organe d'appel est de ne pas participer au renouvellement des juges, dont le mandat de quatre ans est renouvelable une fois. Sur sept juges, il n'en restera plus que trois à la fin de l'année 2019. En dessous de ce quorum, plus de décision n'est possible, ce qui paralyserait l'OMC.

Vers un plurilatéralisme faute d'unanimité au sein de l'OMC ?

L'OMC réunit 164 Membres ; ses décisions se prennent par consensus. Mais l'unanimité n'est presque jamais atteinte dans les négociations en cours. Les Américains laissent venir les propositions de réforme sans en formuler eux-mêmes. Seuls les Européens et les Canadiens avancent des propositions pour sortir de l'impasse.

Faute de s'entendre sur de grands accords internationaux, le multilatéralisme cède la place à des accords bilatéraux ou plurilatéraux. Certains de ces accords peuvent d'ailleurs être innovants et inspirer l'OMC. Deux exemples : les dispositions environnementales du CETA ; la disposition du nouvel Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) permettant d'imposer que 40 % de la valeur d'un véhicule provienne de centres de production où les salaires sont d'au moins 16 dollars de l'heure. Dans le même ordre d'idée, il serait temps que l'OMC commence à intégrer les normes sociales édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Avec cette situation, on assiste un peu au renouveau du plurilatéralisme car les coalitions rassemblent des pays développés, des pays en développement ou des pays émergents. Ce pourrait être le début d'une Organisation "à géométrie variable", sur le modèle européen des coopérations renforcées. C'est une des options pour réformer l'OMC : faire du plurilatéral sur des sujets spécifiques, comme l'e-commerce, par exemple, en laissant l'accord ouvert aux autres.

Le développement durable peut-il devenir un sujet de consensus ? L'effort actuel de l'OMC sur les enjeux environnementaux constitue un peu un retour aux sources. En effet le développement durable est, dans ses statuts, l'objectif central de l'Organisation alors que le libre-échange n'y est pas mentionné. Cet enjeu est aussi un facteur de légitimation aux yeux des opinions publiques et la source d'un agenda de négociation important pour l'avenir, comme l'initiative, soutenue par la France, en faveur de l'élimination des énergies fossiles.

Les défis à relever immédiatement afin de pouvoir réformer l'OMC

Parmi les questions à résoudre immédiatement pour envisager une réforme de l'OMC figure d'abord le mécanisme de règlement des différends, objet de l'attaque la plus efficace des États-Unis qui procèdent à son étranglement par le non-renouvellement des membres de l'organe d'appel.

Le second défi serait de parvenir à normaliser l'économie chinoise. Ce processus est déjà engagé ; l'Union européenne et les États-Unis sont en phase sur cette question. Cette normalisation se conduira sur trois fronts. Le front contentieux : devant l'OMC, le différend a été engagé en 2017 par la Chine contre l'Union européenne, il porte sur le nouveau mode de calcul de la "valeur normale" pour l'application de droits antidumping. Il faut saluer à cet égard le travail de la Commission européenne et du député européen français Franck Proust qui œuvrent pour trouver un équilibre acceptable par tous.

Le front politique ensuite : l'alliance entre le Japon, les États-Unis et l'Union européenne pour forcer la Chine à s'acquitter de ses obligations de notification de subventions - même si une notification est enfin parvenue en 2018 - et discuter des surcapacités industrielles devra se traduire en actes à l'OMC. Sur ce point, les Américaines ont raison de dénoncer le défaut de notification des subventions d'État chinoises et leur solution technique est une bonne idée.

Le front de la régulation enfin : les États-Unis et l'Union Européenne ont fait des propositions pour que l'OMC établisse des mécanismes d'incitation ou de sanction afin de contraindre les Membres à s'acquitter de leurs obligations de transparence en matière de subventions publiques.

Le débat devra aussi s'engager sur le statut et les enjeux des pays en développement à l'OMC, au vu de leur situation statutaire devenue souvent anachronique. Les États-Unis font de la différenciation des pays en développement une priorité. Ils n'ont pas tort, mais la difficulté tient à ce que les pays entrés dans l'OMC avec ce statut il y a quinze ans ou plus sont parfois devenus des pays commercialement puissants, voire dominants.

Enfin, l'environnement devra être un axe central de réflexion pour l'OMC. Les subventions à la pêche sont un dossier-test pour démontrer la capacité de l'Organisation à contribuer aux objectifs de la communauté mondiale. La possible réactivation de l'accord sur les biens environnementaux pourrait y contribuer dans l'avenir. L'engagement pris à Buenos Aires en décembre 2017 d'une réflexion sur les subventions aux énergies fossiles est un signe positif.

Conclusion

À l'examen, on s'aperçoit que les problèmes les plus graves auxquels l'OMC est aujourd'hui confrontée sont liés à la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. La première préoccupation de ces derniers est la réforme totale de l'organe d'appel, qu'ils refuseront toujours de considérer comme un tribunal. L'Union européenne doit agir avec doigté, tant à l'égard des États-Unis que des pays en développement, ces derniers, dans leur majorité, ne voulant en effet rien modifier d'essentiel de l'OMC actuelle. Les propositions présentées par la Commission européenne le 18 septembre dernier sont, en ce sens, constructives.

Le multilatéralisme représenté par l'OMC est la seule réponse permettant d'éviter une guerre commerciale généralisée, destructrice de valeurs et d'emplois. Il est cependant urgent de sortir de la paralysie qui saisit l'OMC dès lors qu'une décision doit être prise par consensus. D'autre part, si les règles de l'OMC doivent être réformées ou actualisées, il conviendrait de faire appliquer toutes les règles commerciales en vigueur.

Des appels à la réforme ou à la transformation de l'OMC ont été lancés, notamment par le Président de la République française Emmanuel Macron lors de la réunion annuelle de l'OCDE en mai 2018 et par la Commissaire européenne Cecilia Malmström en novembre dernier à Paris (avec des propositions innovantes à l'appui présentées le 18 septembre 2018). Cette question est à l'ordre du jour du sommet du G20 de Buenos Aires. Les critiques virulentes des États-Unis doivent être comprises comme un appel au changement.

Si rien n'est fait, les grands blocs – États-Unis, Chine, Union européenne – définiront leurs propres règles de commerce international. Même l'Union européenne s'est lancée dans le mouvement en initiant 70 accords bilatéraux de libre-échange sur la centaine qu'elle envisage de conclure. Toutefois la volonté européenne est que ces accords de nouvelle génération intègrent des normes pouvant être ensuite mondialisées.

Document de travail présenté par M. Paul Rübig, Rapporteur, Membre du Parlement européen

Le multilatéralisme est au cœur de la gouvernance du commerce mondial depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le système commercial multilatéral, d'abord dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), puis dans celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a réussi à intégrer les économies de nombreux pays, tempérant les velléités unilatéralistes en matière de commerce international.

Dans l'ensemble, **l'OMC rend la gouvernance du commerce mondial prévisible, transparente, applicable et uniforme.** Cette gouvernance est aussi un système juste, en ce sens que les voix de tous les États membres, fussent-ils petits et en développement, ont le même poids, étant donné que les décisions de l'OMC se prennent par consensus.

Toutefois, **le système de commerce multilatéral fondé sur des règles est confronté à la plus grave crise de son histoire**, qui menace à la fois sa fonction de négociation et son mécanisme de règlement des différends.

La crise pourrait continuer à s'aggraver dans les mois à venir si les menaces visant la prise de mesures unilatérales se multiplient et se concrétisent, alors que les nominations de nouveaux membres à l'organe d'appel sont toujours bloquées, ce qui peut mettre en danger l'ensemble du système de règlement des différends.

Dans les circonstances actuelles, l'OMC a besoin d'être modernisée pour pouvoir relever les défis auxquels est confronté le système commercial mondial et veiller à ce qu'il demeure incontournable, pertinent et efficace. Pour ce faire, il conviendra de revoir à la fois les **règles** et les **processus** de l'OMC, afin de faire en sorte que l'organisation réponde aux défis posés par les réalités commerciales du XXI^e siècle. L'OMC doit être prête à affronter les défis de 2030.

Plusieurs propositions intéressantes ont été avancées à cet égard, notamment par le Canada et par l'Union européenne.

Rendre l'OMC plus pertinente et capable de s'adapter à un monde en évolution

A l'exception de l'Accord sur la facilitation des échanges et des subventions aux exportations agricoles, les négociations au sein de l'OMC sont au point mort depuis de nombreuses années. Cela est en partie dû au **manque de flexibilité** du système, ce qui entraîne parfois une frustration chez les membres partageant une même vision qui souhaitent faire progresser ensemble la réglementation au sein de l'OMC.

Les initiatives lancées à Buenos Aires au moyen de déclarations conjointes émises par d'importants groupes de membres qui se sont ainsi engagés à envisager des négociations dans des domaines spécifiques – comme les déclarations sur le commerce électronique, la réglementation intérieure dans le secteur des services ainsi que la facilitation des investissements –, constituent une avancée vers une plus grande flexibilité dans les négociations.

Ces processus plurilatéraux doivent être encouragés, mais le processus global doit rester ouvert à tous les membres de l'OMC.

Nous estimons également qu'il est grand temps que l'OMC s'implique davantage en faveur d'un commerce qui aide à atteindre les **Objectifs de développement durable**, au-delà des négociations sur les subventions à la pêche. Cette implication représente une contribution importante. Nous saluons les avancées réalisées dans le domaine du commerce et de l'égalité des sexes, et nous voulons garantir que ces efforts se poursuivront.



La lutte contre les **changements climatiques** est indispensable si nous voulons assurer notre survie. Presque tous les pays du monde ont signé l'Accord de Paris. Aujourd'hui, nous devons concrétiser ces engagements. Or, le commerce a un rôle important à jouer à cet égard. Dans ce contexte, nous regrettons que les négociations en vue d'aboutir à un accord sur les biens environnementaux aient été bloquées en 2016, car cet accord aurait très probablement élargi l'accès aux technologies vertes et contribué à la réalisation des engagements précités.

L'impasse dans laquelle se trouve la fonction de négociation de l'OMC peut également s'expliquer par la question du **développement et du traitement spécial et différencié**. Depuis la création de l'OMC, la croissance économique rapide des pays en développement a engendré de grandes différences en matière de développement économique. L'UE reconnaît que des règles particulières peuvent être nécessaires pour résoudre des problèmes de développement spécifiques, mais il serait justifié de procéder à un nouvel examen de la manière dont fonctionnent les flexibilités ménagées en matière de développement et la sélection de leurs bénéficiaires, afin de garantir une assistance appropriée et ciblée ainsi que des règles ambitieuses.

Les causes profondes de la crise actuelle ont également à voir avec les **lacunes du corpus réglementaire, qui entraînent des distorsions** – dont une grande partie est associée à l'adoption de politiques et de pratiques non fondées sur le marché par certaines grandes nations commerciales –, auxquelles l'OMC ne semble pas pouvoir remédier avec efficacité.

Renforcer l'efficacité de l'OMC

La **fonction de règlement des différends de l'OMC** est particulièrement menacée et il convient d'intervenir rapidement pour la préserver. Nous disposons désormais d'une proposition globale et soutenue par des acteurs clés à l'OMC afin de répondre aux inquiétudes soulevées par le membre de l'organisation qui bloque les nominations à l'organe d'appel, dans la mesure où ces inquiétudes sont pertinentes, tout en préservant et en continuant à renforcer les caractéristiques et les principes fondamentaux du système de règlement des différends de l'OMC.

La transparence est un élément essentiel à l'établissement d'un environnement stable et prévisible pour le commerce et pour les investissements ainsi qu'au respect des règles. Les exigences de notification sont toutefois peu respectées et le travail de surveillance des commissions régulières de l'OMC est sous-optimal. L'OMC doit œuvrer à :

- renforcer la transparence en incitant davantage les membres à se conformer aux exigences de notification et en remédiant au problème de non-conformité délibérée; et
- mieux recourir aux commissions régulières pour résoudre les problèmes commerciaux en donnant plus de pouvoir au Secrétariat de l'OMC.

J'aimerais insister sur ce dernier point. Le Secrétariat de l'OMC est très efficace, mais nous pensons qu'il doit être valorisé afin de pouvoir jouer un rôle plus actif.

Enfin, je pense qu'**il est temps de renforcer la dimension parlementaire de l'OMC**. Il convient de ne pas perdre de vue cet aspect dans le débat sur la modernisation de l'organisation. En fait, je pense que cet aspect est primordial si nous voulons rendre l'OMC plus efficace et capable de s'adapter à un monde en évolution.

Je veux espérer que, d'ici à 2030, le cadre institutionnel de l'OMC comprendra une assemblée parlementaire !

L'OMC et le multilatéralisme tiennent leurs promesses

À terme, nous savons que l'ouverture commerciale, associée à l'expansion du système commercial multilatéral, a permis une augmentation de la productivité, plus de concurrence, une baisse des prix et une meilleure qualité de la vie. Des mutations attribuables au commerce dans l'allocation des ressources de tous les secteurs et entreprises, ainsi que l'adoption de nouvelles technologies, ont apporté des gains de productivité.

Côté consommation, et cette avancée est trop souvent oubliée, le commerce ouvert a permis des choix plus étendus et une baisse des prix de nombreux biens et services, au bénéfice notamment des ménages à faible revenu qui consomment une part nettement plus élevée des biens et services commercialisables. On estime que le commerce a réduit de deux tiers le prix du panier de consommation du ménage type à faible revenu dans les pays à économie avancée.

Aussi, employons-nous avec la plus grande énergie à ce que ces avancées se perpétuent et à ce que l'OMC soit prête à affronter les défis de 2030 !

*Remarques liminaires de Mme Margaret Mensah-Williams, Modératrice
Présidente du Conseil national de Namibie,
Co-Présidente du Comité de pilotage de la
Conférence parlementaire sur l'OMC*

Nous vivons à une époque de vives tensions commerciales et l'avenir de l'OMC est sérieusement compromis. Quelle OMC envisageons-nous pour 2030 ? Quelles sont les solutions à venir ? Que peuvent faire les parlementaires pour renforcer le commerce libre et équitable en général et à l'OMC en particulier ?



*Remarques liminaires de M. J. Bizet, Rapporteur
(Sénateur, France)*

Bien que la crédibilité et l'avenir de l'OMC soient entachés d'incertitude, c'est de l'OMC et d'elle seule que peuvent naître les règles universelles indispensables non seulement pour réguler les échanges commerciaux, mais aussi pour que ces échanges participent aux enjeux centraux du développement durable, d'une concurrence maîtrisée, du progrès social et de l'environnement.

La dernière Conférence ministérielle de l'OMC (MC11), tenue à Buenos Aires en décembre 2017, s'est soldée par un triple échec. Un échec sur l'agriculture : tant sur l'enjeu de la réforme des subventions publiques que sur l'encadrement des programmes de détention de stocks publics, aucun accord n'a été possible. Un échec sur la nouvelle économie : les propositions visant à donner à l'OMC un agenda en matière de commerce électronique, d'investissement et de petites et moyennes entreprises, n'ont pas avancé. Un échec enfin sur le développement durable : il a été impossible d'adopter un accord pour l'élimination des subventions à la pêche illégale ou pour des disciplines en matière de surpêche. De plus, les règles commerciales multilatérales ont divisé les États en trois camps : ceux qui pensent que les règles multilatérales entravent leur stratégie de développement, ensuite ceux qui pensent qu'elles sont bonnes, mais surtout pour les autres, et enfin ceux qui pensent qu'elles sont bonnes en soi et qu'il en faudrait davantage.

L'échec de la MC11 n'a pas résulté d'une volonté de détruire ou d'abandonner le système multilatéral. Au contraire, la Conférence de Buenos Aires a jeté les bases d'un consensus politique sur la nécessité de préserver l'institution. Les États-Unis ont réaffirmé l'importance qu'ils accordent à l'Organisation, sans pour autant donner de détails sur les moyens de la maintenir, tandis que le reste du monde a, lui, unanimement affirmé son attachement au système, en tant que producteur de bien public par la stabilité qu'engendrent ses règles et son mécanisme de règlement des différends.

Force est de reconnaître que les États-Unis posent de bonnes questions sur l'OMC : sur l'absence de mise en œuvre effective des disciplines de transparence comme les notifications de subventions, sur la remise en chantier de l'approche du développement par une différenciation, sur la clôture de l'agenda de Doha ou sur la simplification du fonctionnement des organes de négociation. Il en est de même pour le fonctionnement de l'organe d'appel qui – il faut le reconnaître – s'autorise souvent une surinterprétation des textes dans ses décisions. La solution des États-Unis consiste à bloquer le renouvellement des juges siégeant à l'organe d'appel, dont le mandat de quatre ans est renouvelable une fois. Cela veut dire qu'il ne restera plus que trois juges à la fin de l'année 2019. Comme aucune décision n'est possible en dessous de ce quorum, l'OMC pourrait être paralysée. Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer.

L'OMC réunit 164 Membres ; ses décisions se prennent par consensus. Mais l'unanimité n'est presque jamais atteinte dans les négociations en cours. Faute de s'entendre sur de grands accords internationaux, le multilatéralisme cède la place à des accords bilatéraux ou plurilatéraux dont certains sont innovants et peuvent inspirer l'OMC, comme les dispositions environnementales de l'Accord économique et commercial global (AECG) et la disposition du nouvel Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Nous devrions considérer avec intérêt ces accords bilatéraux ou plurilatéraux qui pourraient bien être une source d'inspiration pour l'OMC.

L'effort actuel de l'OMC sur les enjeux environnementaux constitue un peu un retour aux sources. En effet, c'est le développement durable, et non le libre-échange, qui est l'objectif central de l'Organisation dans l'Accord instituant. Cet enjeu est aussi un facteur de légitimation aux yeux des opinions publiques et la source d'un agenda de négociation important pour l'avenir, comme l'initiative, soutenue par la France, en faveur de l'élimination des énergies fossiles.

Parmi les questions à résoudre pour envisager une réforme de l'OMC figure d'abord le mécanisme de règlement des différends. Le second défi serait de parvenir à normaliser l'économie chinoise, et je salue le travail de la Commission européenne et du député européen français Franck Proust qui œuvrent pour trouver un équilibre acceptable par tous en matière de droits antidumping. Il faut forcer la Chine à s'acquitter de ses obligations de notification de subventions pour les besoins de la transparence. Les États-Unis et l'Union européenne ont fait des propositions pour que l'OMC établisse des mécanismes d'incitation ou de sanction afin de contraindre les membres à s'acquitter de leurs obligations de transparence concernant les subventions publiques. Le débat devra aussi s'engager sur le statut des pays en développement à l'OMC, qui est souvent anachronique. Les États-Unis font à juste titre de la différenciation des pays en développement une priorité. La difficulté, cependant, tient à ce que les pays entrés dans l'OMC avec ce statut il y a quinze ans ou plus sont parfois devenus des pays commercialement puissants, voire dominants. Enfin, l'environnement devra être un axe central de réflexion pour l'OMC.

En conclusion, on s'aperçoit que les problèmes les plus graves auxquels l'OMC est aujourd'hui confrontée sont liés à la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. La première préoccupation de ces derniers est la réforme totale de l'organe d'appel. Le multilatéralisme représenté par l'OMC est la seule réponse permettant d'éviter une guerre commerciale généralisée. J'espère que les appels à la réforme de l'OMC seront entendus. Si rien n'est fait, les grands blocs – États-Unis, Chine, Union européenne – définiront leurs propres règles de commerce international. L'Union européenne a déjà initié quelque 70 accords bilatéraux de libre-échange et espère que ces accords intégreront des normes qui pourront être ensuite adoptées à l'échelle mondiale. Bien que le plurilatéralisme puisse apporter une solution temporaire, tous les pays devraient travailler dans le sens du multilatéralisme.



Remarques liminaires de M. P. Rübzig, Rapporteur (Membre du Parlement européen)

Il est gratifiant que la coopération entre l'UIP et le Parlement européen ait évolué favorablement depuis que la Conférence parlementaire sur l'OMC a été instituée. Si le monde a changé au cours de ces 16 années, nous avons toujours besoin du commerce international. Les exportations créent des emplois, rapportent des recettes fiscales et stimulent la compétitivité, ce qui a pour effet d'améliorer l'infrastructure, l'éducation et la recherche. Les importations peuvent favoriser une baisse des prix et rendre les produits plus accessibles à certains groupes de la population. Nous avons aussi toujours besoin de l'OMC, qui rend la gouvernance du commerce mondial prévisible, transparente, applicable et uniforme. Comme ses décisions se prennent par consensus, les voix de ses 164 membres, fussent-ils petits et en développement, ont toutes le même poids.

Toutefois, le système de commerce multilatéral fondé sur des règles est confronté à la plus grave crise de son histoire, qui menace à la fois sa fonction de négociation et son mécanisme de règlement des différends. Nous devons veiller à ce que l'OMC reste incontournable, pertinente et efficace mais il se peut qu'il faille en revoir à la fois les règles et les processus, pour qu'elle puisse répondre aux défis posés par les réalités commerciales du XXI^e siècle. Elle trouvera dans les Objectifs de développement durable un cadre utile dans lequel déployer ses activités.

Bien que l'OMC ait démontré son efficacité avec l'Accord sur la facilitation des échanges et la suppression des subventions aux exportations agricoles, le système continue à manquer de flexibilité, ce qui entraîne parfois une frustration chez les membres qui ont en commun le désir de poursuivre le travail de réglementation à l'OMC. Les déclarations conjointes émanant d'importants groupes de membres qui se sont ainsi engagés à envisager des négociations dans des domaines spécifiques, comme le commerce électronique, la réglementation intérieure dans le secteur des services ainsi que la facilitation des investissements, constituent une avancée vers une plus grande flexibilité dans les négociations. Ces processus plurilatéraux doivent être ouverts à tous les membres de l'OMC.

L'OMC devrait être plus active dans le domaine du commerce et de l'égalité des sexes, ainsi que dans la lutte contre les changements climatiques. Le débat devrait se poursuivre sur la question du développement et du traitement spécial et différencié, ainsi que sur les lacunes du corpus réglementaire, qui entraînent des distorsions. Il faudrait aussi intervenir pour préserver la fonction de règlement des différends de l'OMC et mettre fin au blocage des nominations à l'organe d'appel.

Pour favoriser l'établissement d'un environnement stable et prévisible pour le commerce et l'investissement et un plus grand respect des règles, l'OMC doit s'employer à renforcer la transparence en incitant davantage ses membres à se conformer aux exigences de notification et en remédiant au problème de non-conformité délibérée et mieux utiliser les comités ordinaires pour résoudre les problèmes commerciaux en donnant plus de pouvoir à son Secrétariat. Pour rendre l'OMC plus efficace, il faudrait aussi s'attacher à en renforcer la dimension parlementaire, et envisager notamment de créer une assemblée parlementaire en son sein.

QUESTIONS-RÉPONSES

M. C. Fuli (Chine)

L'UE continue de verser plus de 70 milliards d'euros de subventions sur les produits agricoles, ce qui fausse les échanges. En revanche, la plupart des États membres en développement, dont la Chine et l'Inde, n'ont pas le droit de verser de telles subventions. Comment, à votre avis, faudrait-il corriger ce déséquilibre ?

Des doutes ont été émis sur le statut de pays en développement de la Chine. J'aimerais rappeler aux participants quelques faits essentiels : le PIB de la Chine par habitant reste inférieur à 9 000 dollars É.-U. (72^e rang mondial) et elle est urbanisée à 56 pour cent (109^e dans le classement mondial). Les systèmes de sécurité sociale de la Chine et des pays en développement restent loin derrière ceux des pays avancés. Sur quelle base remet-on en question le statut de pays en développement de la Chine ?

Mme N. Ali Assegaf (Indonésie)



Vu le grand nombre de membres que compte l'OMC, il n'est pas toujours possible de parvenir à un consensus. Il pourrait être conseillé, au cours de la réforme, d'envisager de changer les modalités de prise de décision à l'Organe de règlement des différends. Étant donné l'importance des femmes dans le commerce, faudrait-il un accord en bonne et due forme à l'OMC sur le commerce et l'égalité des sexes ?

M. C. Buchmann (Autriche)



Que pouvons-nous faire en tant que parlementaires avec l'OMC pour parvenir à cet accord sur les biens environnementaux qui est bloqué depuis 2016 ?

M. R.T. Dascal (Philippines)



Pourriez-vous nous en dire plus sur votre proposition de doter l'OMC d'une assemblée parlementaire d'ici à 2030 ? Êtes-vous

favorable à la création d'un secrétariat permanent à l'OMC qui coordonnerait les activités avec les parlementaires ou les assemblées nationales ? Pour aider les PME, l'OMC devrait-elle élaborer un modèle de simplification des procédures tarifaires et douanières ?

Mme A. Eriksson (Suède)



Quelle devrait être la finalité de l'OMC en 2030 ? Devrait-elle être un organisme où se négocient les tarifs douaniers et les contingents et où les négociations peuvent durer des décennies et finalement n'aboutir nulle part ? Voulons-nous que l'OMC soit une organisation moderne, efficace et progressiste, chargée de définir des politiques et capable de faire croître assez le volume des échanges commerciaux dans le monde pour que la croissance et le développement durable soient mieux répartis et profitent à tous ? Ou voulons-nous simplement continuer sur notre lancée et obtenir les meilleurs accords pour nos pays à court terme ?

M. H. Scholz (Parlement européen)



Sans vouloir montrer du doigt les politiques économiques des membres comme une source de problèmes dans le système

commercial multilatéral, j'aimerais savoir quel regard vous portez sur la politique actuelle des États-Unis. En réformant l'OMC, faudrait-il incorporer dans les règles et accords commerciaux des indicateurs de la réalisation des ODD ?

Mme C. Kafantari (Grèce)



Le commerce international doit jouer un rôle important dans la réalisation des ODD et l'exécution des engagements pris dans l'Accord de Paris. Avec qui l'OMC pourrait-elle coopérer pour contribuer à la réduction des émissions mondiales dans les secteurs des transports maritimes et aériens ?

M. M. Al Hasan (République arabe syrienne)



Que peuvent faire les parlements et l'OMC pour aider à renforcer le commerce et parer aux mesures arbitraires et contraires au droit international qu'imposent des États pour des raisons politiques ?

Mme K. McCarthy (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

A-t-on fait des progrès dans les discussions sur l'adjonction d'une dimension parlementaire à l'OMC et, si oui, lesquels ? Comment cela fonctionnerait-il en pratique ?

M. A. Farrugia (Association parlementaire du Commonwealth)



Étant donné l'importance des PME, que pensez-vous de la législation régissant la succession des entreprises familiales ? Pensez-vous que les parlementaires des États membres de l'OMC devraient avoir davantage leur mot à dire dans la réforme de l'Organisation ?

M. D. Macpherson (Afrique du Sud)

Je crois qu'en matière de réforme de l'OMC, ce sont les parlementaires qui détiennent en fait le pouvoir car ce sont eux qui ratifient les traités commerciaux dans certains pays, y compris le mien. Comment les parlementaires vont-ils s'approprier la conduite des réformes à mener à l'OMC ?

M. S. Dasgupta (Inde)



Tout en remerciant les rapporteurs de leurs exposés bien argumentés, j'ai le sentiment qu'un point de vue européen particulier a été présenté comme la seule issue pour l'OMC. Il est parfaitement raisonnable que des citoyens cherchent à élever leur niveau de vie. Les politiques et les positions de négociation d'un pays sont le résultat des pressions exercées par le parlement national. Les subventions à l'agriculture sont un sujet litigieux mais il existe d'énormes

différences entre les niveaux de ces subventions aux États-Unis, au sein de l'Union européenne et en Inde. S'agissant de l'OMC, une approche ciblant les subventions à l'agriculture et les méthodes d'évaluation en Inde provoque immédiatement une réaction d'agressivité dans mon pays. Est-il sage de la part de certains pays de soulever continuellement la question des subventions à l'agriculture et de créer ainsi un obstacle institutionnel à l'évolution du système commercial mondial ? L'OMC, dont la raison d'être est de dégager un consensus au niveau mondial, ne devrait-elle pas s'impliquer dans les autres approches du multilatéralisme déjà adoptées par des pays ?

M. J. Bizet (Rapporteur)

L'OMC a atteint un point critique. Les règles de base remontent à 1994 et certaines d'entre elles au moins ont besoin d'être révisées. Avec 164 membres, il est très difficile de parvenir à un consensus, et le principe selon lequel "rien n'est décidé tant que tout ne l'est pas" a été dépassé par les événements. Cette incapacité de parvenir à un consensus est à l'origine de l'élaboration progressive d'accords bilatéraux et plurilatéraux et du plurilatéralisme. Il est nécessaire de se mettre d'accord sur certaines politiques et approches et d'avancer, non pas à 164, mais entre un plus petit nombre de pays.

L'environnement est un sujet sur lequel il faut agir sans délai et qu'il faut aborder aussi dans des accords commerciaux, lesquels devraient systématiquement prévoir la réciprocité dans le domaine de la viabilité écologique. La protection des données à caractère personnel est un autre sujet important dont il faut traiter. Pour ce qui est de la prise de décision, une approche transversale et horizontale est préférable à une approche verticale, et il faut reconnaître le rôle important des parlements nationaux à cet égard.

Il est clair que dans un pays aussi peuplé que la Chine, le PIB par habitant va être plus faible que dans nombre de pays développés. Cependant, si l'on prend le PIB global, celui de la Chine arrive au deuxième rang après les États-Unis. De plus, on s'attend à ce que la Chine supplante l'Union européenne comme plus grand marché mondial. Vu ces statistiques, faut-il encore considérer la Chine comme un pays en développement ?

En ce qui concerne l'agriculture, je pense que l'Union européenne a reconnu ses responsabilités envers la communauté internationale et est attentive à ce que l'aide

fournie n'ait pas d'effets de distorsion des échanges et comporte une composante environnementale. Chaque État membre a le droit souverain de définir ses propres politiques. Cependant, s'il est conseillé à des pays comme l'Inde de détenir un certain niveau de stocks publics pour les besoins de la sécurité alimentaire, il n'est pas juste de profiter de l'existence de ces stocks pour s'adonner à des pratiques de dumping. Nous devons garder cela à l'esprit en examinant les raisons pour lesquelles les États constituent des stocks publics.

Au fil des années, à mesure qu'ont baissé les barrières douanières, d'autres obstacles se sont dressés et représentent environ 15 pour cent du coût d'une transaction. Les accords de libre-échange de la troisième génération cherchent à abaisser les barrières non douanières pour faciliter le commerce mondial et c'est un domaine sur lequel nous devrions continuer à axer nos efforts.

La politique des États-Unis est à l'image de leur chef d'État, ancien homme d'affaires. J'espère que ni les États-Unis, ni aucun autre membre ne tomberont dans le piège du protectionnisme à long terme, ce qui serait préjudiciable pour nous tous.

M. P. Rübig (Rapporteur)

Il est clair que le respect mutuel, la tolérance et la réciprocité en politique sont des éléments importants. Tous les membres ont le droit souverain de décider de leurs politiques mais doivent travailler ensemble pour définir un cadre collectif dans l'intérêt de tous. Les échanges sur les législations pourraient servir à montrer comment d'autres membres ont réglé certaines questions. Cela serait plus profitable que de revenir aux comportements du passé tels qu'une guerre des tarifs douaniers.

Il serait bon d'avoir un secrétariat permanent au sein de l'OMC pour les parlementaires ; il les aiderait à promouvoir les questions qui les intéressent. On pourrait étudier le modèle adopté par le Parlement européen, celui d'un service de recherche qui emploie des scientifiques pour lui faire rapport sur toute question présentant un intérêt politique. On pourrait aussi se servir d'un pôle médiatique sur le commerce et des réseaux sociaux pour expliquer à la base l'importance du commerce et les principales questions d'actualité en la matière.

C'est à mon avis une excellente idée d'avoir des indicateurs pour tous les ODD. Pour promouvoir la transparence, on pourrait envisager d'exiger en matière de notification que tous les États membres fassent rapport chaque année sur leurs réalisations dans

divers domaines relevant des ODD. Il est très important d'encourager les gens, par des incitations appropriées, à tenir leurs engagements. L'intelligence artificielle pourrait être un moyen utile de générer des données au niveau mondial sur l'environnement et le réchauffement planétaire.

S'agissant des subventions à l'agriculture, les subventions directes à des produits et à des services devraient diminuer tandis que l'aide sociale devrait être financée par les recettes fiscales. Il faudrait s'efforcer de supprimer la double imposition et de promouvoir une économie de marché plutôt que le protectionnisme. Avec la croissance démographique attendue, l'agriculture restera un secteur d'une importance capitale. Il faudra réfléchir aux moyens d'augmenter la productivité, de produire des aliments de haute qualité à des prix abordables et de veiller à disposer de l'infrastructure et de la main-d'œuvre nécessaires à la chaîne de valeur.

M. H. Elahi (Pakistan)

Si l'OMC est en crise, c'est en réalité à cause de la distribution inégale des bénéfices tirés du commerce et de l'incapacité de l'organisation de répondre aux préoccupations de développement des pays en développement. Isoler les pays en développement et avancer sur des questions qui ne sont pas dans leur intérêt, c'est refaire les mêmes erreurs. On pourrait sortir de l'impasse en renforçant le système multilatéral en faveur des pays en développement au lieu de créer une organisation dans le seul but de faire avancer les négociations. Comment procéder à votre avis ?

Mme F. Hosseini (République islamique d'Iran)



Le principe du consensus continue de retarder l'accès de mon pays à l'OMC et est à l'origine de difficultés dans d'importants

organes de l'OMC. Comment la réforme des règles et des processus de l'OMC sera-t-elle mise en œuvre s'il faut dégager un consensus sur les mesures à prendre ? Que peuvent faire l'UIP et le Parlement européen pour que la réforme de l'OMC favorise une approche du commerce international axée sur le développement et limite les actions unilatérales, telles que le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun, l'imposition à l'Iran de sanctions économiques qui sont injustes et contraires au droit international, et l'interdiction faite aux pays de commercer avec l'Iran ?

M. M.A. Abdoel (Suriname)



Comment les économies des petits États peuvent-elles continuer à bénéficier de l'OMC si l'Organe de règlement des différends ne fonctionne pas correctement et si les différends entre la Chine, l'Union européenne, l'Inde et les États-Unis, qui sont les principaux partenaires commerciaux de nombreux pays, ne peuvent pas être réglés ? En ces temps difficiles, l'OMC apportera-t-elle une assistance technique aux économies des petits États ?

M. E.A. Yousif Abdella (Soudan)

Le commerce crée un environnement compétitif ; il faut donc s'attendre à des différends et des conflits. Ils ne devraient cependant pas empêcher l'OMC de travailler et doivent être réglés par le dialogue. Aussi restons-nous convaincus de l'importance de l'Organe de règlement des différends.

Que pouvons-nous faire pour promouvoir la création d'un organe pour la coopération, qui permettrait à des pays ayant besoin de technologie de bénéficier de la coopération de pays plus avancés ? En tant que parlementaires, nous devrions avoir une fonction de contrôle à l'égard de l'OMC, et pouvoir exercer une influence et amener des changements dans l'organisation. Je serais donc favorable à l'introduction d'une composante parlementaire dans le secrétariat général de l'OMC.

M. A.A. Andican (Turquie)



Le système commercial fondé sur des règles, qui subit des pressions, est actuellement menacé par des mesures unilatérales et protectionnistes et par l'impasse dans laquelle se trouve l'organe d'appel. La manière la plus rationnelle de résoudre cette crise serait que le membre qui bloque le processus de nomination soumette ses propositions.

Pensez-vous que le moment soit bien choisi pour discuter de propositions de vastes réformes touchant les principes fondamentaux de l'OMC, y compris le statut de pays en développement et le principe de consensus ? Ne serait-ce pas ouvrir la boîte de Pandore ?

M. S. Chanjavanakul (Thaïlande)



Le différend commercial entre la Chine et les États-Unis aura des effets préjudiciables sur l'économie de la Thaïlande et de nombreux autres pays en développement. L'OMC devrait jouer un rôle de premier plan dans le

règlement de ce différend, ce qui contribuerait aussi à redonner confiance dans l'organisation.

M. K. Alaboud (République arabe syrienne)



L'OMC a été créée sur la base d'une carte géographique d'un autre âge ; il faut une vision nouvelle qui prenne en compte les différentes réalités géopolitiques et économiques. Par exemple, la Chine va-t-elle être considérée comme une puissance économique montante ?

M. J.S. Kim (République de Corée)

La renaissance du plurilatéralisme et la formation d'une coalition d'économies développées, en développement et émergentes ne vont-elles pas aboutir à une économie mondiale et à un système commercial plus polarisés encore ? Ne serait-il pas préférable de s'en tenir au multilatéralisme et de redoubler d'efforts pour garder l'OMC intacte ?

M. A.I. Ali Ahmed (Soudan)

Tous les pays devraient adopter un comportement responsable et éthique et les grandes puissances devraient tenir compte des intérêts des petits pays en développement au moment de définir leurs politiques. Une réforme de l'OMC est nécessaire pour sauvegarder les intérêts de ces petits pays, et il faudrait faciliter bien davantage l'accès des pays en développement à l'OMC.

Mme M. Saliha (Algérie)

Que pouvons-nous faire, nous autres parlementaires, pour que le commerce favorise le développement, la création

d'emplois et le recul de la pauvreté ? Quelles mesures proposeriez-vous pour réduire l'écart entre les deux rives de la Méditerranée ?

M. K. Paradza (Zimbabwe)

L'OMC peut être perçue comme un "club de riches" dans lequel il arrive que les pays en développement ne soient pas considérés comme égaux aux autres membres. Il faudrait la réformer pour que les pays en développement puissent en tirer des avantages. Le Zimbabwe, soumis à des sanctions qui font obstacle au libre-échange, axe ses efforts sur le développement et s'efforce d'attirer des investissements étrangers directs plutôt que de réglementer.

M. V. Voronetsky (Biélorus)

Quelles nouvelles règles peut-on adopter dans le cadre de l'OMC pour soutenir le commerce électronique, l'économie numérique et les PME ? Quelles sont les chances, à votre avis, des accords bilatéraux de libre-échange ? Je voudrais demander à toutes les délégations de soutenir l'accession du Biélorus à l'OMC.

Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández (Parlement européen)

Je propose que nous mettions en place un groupe de travail pour étudier les amendements à apporter au règlement de notre Conférence parlementaire pour nous permettre de faire des suggestions et de suivre de plus près les travaux à l'OMC. Nous devrions aussi expliquer plus clairement à nos électeurs les accords auxquels nous parvenons ici et les modalités de travail de l'OMC, y compris le fait que c'est la seule organisation à prendre ses décisions par consensus. Il serait bon que les parlementaires aient une représentation permanente à l'OMC. Il pourrait être utile de s'inspirer de la pratique en usage en Espagne, selon laquelle les représentants parlementaires auprès des organisations internationales sont élus pour la durée de la législature.

M. J. Bizet (Rapporteur)

J'ai été très impressionné par vos contributions à ce débat. La manière dont nous abordons ces importantes questions doit tenir dûment compte de la souveraineté nationale. Nous devons respecter nos différences ; la mondialisation ne doit pas être assimilée à une uniformisation, ce qui créerait des tensions. Les parlements

nationaux ont effectivement un rôle à jouer dans le domaine du commerce international, où des décisions verticales peuvent avoir un effet déstabilisateur sur nos peuples.

Nous avons besoin de nos amis américains à nos côtés et j'espère qu'ils reviendront sur leur position actuelle résumée par le slogan "L'Amérique d'abord".

Nous devons prendre en considération la situation des petits États qui souffrent sans doute le plus des incertitudes que nous cherchons à dissiper. L'OMC, le multilatéralisme et l'assistance technique ont un rôle important à jouer dans l'aide à ces pays et j'attends avec impatience vos propositions sur la réforme de l'OMC.

L'apparition de l'intelligence artificielle va sensiblement modifier nombre de paramètres. Les entreprises ne seront pas seulement producteurs de biens de consommation mais auront un rôle social et environnemental à jouer. L'Union européenne a pris l'initiative de définir une approche européenne des droits sociaux ; de telles démarches aideront à prévenir les tensions et les inégalités les plus graves dont les effets sont dévastateurs.

Comme vous, je pense que le commerce mondial doit tenir compte de la nouvelle carte géopolitique. Nous devons essayer de travailler avec les États dont les politiques sont perçues par certains comme agressives. Il faudra faire preuve de beaucoup de sensibilité et de prudence si l'on réexamine le statut de "pays en développement" à l'OMC, même s'il est vrai que des pays classés comme étant en développement en vertu de règles établies il y a 25 ans ont pu devenir des acteurs de premier plan et passer aujourd'hui en position dominante.

Sur la réduction de l'écart entre les deux rives de la Méditerranée, le Président de la Commission européenne a dit que la mobilisation de fonds du secteur privé, soutenue par un financement du secteur public, devrait permettre aux États d'investir dans les pays du Maghreb. Nous devons investir en Afrique pour garantir la mise en œuvre d'une vraie politique pour le développement de l'Afrique. Si nous ne reconnaissons pas le rôle d'autres États et continents, nous allons au-devant de difficultés.

Sur le point soulevé par le Biélorus concernant les PME, je crois que l'approche choisie par l'Union européenne, qui comporte un volet de protection de données et un volet

économique, est très utile. L'OMC est ouverte à de nouvelles demandes d'accès, mais il faut satisfaire à certains critères.

Je serais très intéressé d'entendre le point de vue des États-Unis sur l'avenir de l'OMC.

M. P. Rübiger (Rapporteur)

Je pense que si nous pouvons nous réunir et négocier, nous pouvons apprendre plus les uns des autres et obtenir davantage qu'en exerçant des pressions. Les mandats de ministre sont souvent de courte durée et il serait utile de confier à un organe administratif la dimension politique de l'OMC. La tenue de la Conférence parlementaire sur l'OMC sur un autre continent que l'Europe pourrait nous permettre d'étendre nos connaissances, et la formation de groupes de travail sur certaines questions, de faire avancer les négociations. La participation de jeunes aiderait à dissiper l'image de "club de riches" que peut renvoyer l'OMC. Nous pourrions souhaiter inviter des jeunes étudiant le commerce et l'OMC à poser leurs

questions à notre Conférence parlementaire sur l'OMC. Quant aux parlementaires, ils pourraient souhaiter avoir un débat dans leurs parlements nationaux sur la manière dont il faudrait revoir les règles de l'OMC.

Même s'il y a lieu de se demander si l'éthique en matière commerciale est l'affaire de l'OMC, il pourrait être bon d'avoir une discussion à ce sujet, de même que sur la flexibilité et sur les incitations propres à encourager la transparence. Notre politique prédictive s'intéressera à l'impact que pourraient avoir différentes réglementations sur nos concitoyens.

La protection des données est un sujet dont l'importance pour nous tous ne fera que croître à mesure que le monde virtuel prendra de l'ampleur.

L'itinérance est aussi un sujet de grande importance, et l'OMC devrait repenser sa stratégie sur l'itinérance de telle manière que l'on puisse utiliser les données de ses propres appareils partout dans le monde.



THÈME DE FOND

COMMENT LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE PEUT-IL PROFITER À TOUS ?

Document de travail présenté par Mme Dieh Mandiaye Ba, Rapporteuse, (Parlementaire, Sénégal)

L'économie numérique est aujourd'hui un vecteur de croissance, de productivité et de compétitivité des entreprises et des pays. Son caractère transversal impacte tous les secteurs de l'économie, elle est également à l'origine des nouveaux secteurs innovants.

Même si la littérature est variée et riche, il n'existe cependant pas de définition exacte de l'économie numérique.

En effet, elle ne se limite pas à un secteur d'activité particulier et englobe des concepts très différents. Elle résulte de l'utilisation répandue des nouvelles technologies, d'usage général tout d'abord dans le domaine de l'information et de la communication. Néanmoins celle-ci s'est transformée en une technologie universelle qui a eu des implications bien au-delà des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle a eu un impact sur tous les secteurs économiques, la croissance et la productivité des États, sans oublier l'environnement des entreprises, les particuliers, les ménages et leur comportement.

L'utilisation d'internet, par exemple, a permis le rassemblement des personnes et de moyens en dématérialisant la distance physique pour créer, développer et partager leurs idées, donnant lieu à de nouveaux concepts et à de nouveaux contenus et, par conséquent, à la naissance d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et de marchés.

L'économie numérique est le réseau mondial des activités économiques et sociales qui sont activées par des plates-formes telles que les réseaux Internet, mobiles et de capteurs, y compris le commerce électronique. Ces activités sont également suscitées par les efforts pour atteindre l'efficacité et la productivité dans les processus de production, de gestion des stocks et des connaissances.

Compte tenu de la difficulté à définir l'économie numérique et de la complexité pour la quantifier, il est possible de la circonscrire dans trois principaux secteurs économiques :

- Un **secteur producteur des TIC**, qui regroupe l'ensemble des entreprises qui produisent des biens et services supportant le processus de numérisation de l'économie, c'est-à-dire la transformation des informations utilisées ou fournies en informations numériques. Il s'agit notamment des entreprises évoluant dans le domaine de l'informatique (constructeurs de matériels et équipements, concepteurs de logiciels et services informatiques), des télécommunications et de l'électronique (matériel et composants).
- Le deuxième secteur peut être considéré comme un **secteur utilisateur des TIC** et regroupe essentiellement les entreprises des secteurs classiques (primaire, secondaire et tertiaire).

Ces entreprises utilisent les TIC comme levier de croissance et de gains de productivité. On peut citer les entreprises évoluant dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'automobile ou encore de la banque.

- Enfin, le dernier secteur englobe les entreprises dont **l'existence** est liée uniquement à **l'émergence du numérique**. Ce sont des **entreprises à fort contenu numérique** (commerce électronique, jeux vidéo, services en ligne etc.) puisqu'elles ne pourraient pas exister sans l'infrastructure nécessaire à l'apparition du numérique.

1. Quel cadre de politique commerciale pour accompagner le changement de l'économie mondiale et ses multiples processus de transformation rapides ?

Face aux mutations économiques engendrées par l'émergence et le développement des TIC et à un écosystème numérique en rapide évolution, les États ainsi que les organisations publiques et privées doivent s'adapter et élaborer des cadres réglementaires et juridiques harmonisés, souples, innovants et peu contraignants. Ainsi, les décideurs, législateurs et autres régulateurs doivent englober, dans toutes ses dimensions, le monde numérique.

À cette fin, des recherches sur les plans commercial et réglementaire doivent être menées. Il est nécessaire que les données sur l'évolution de l'écosystème numérique soient analysées afin de déterminer les incidences des TIC sur l'économie nationale et internationale.

Ainsi, au niveau international, un cadre global pourrait être créé pour mettre en place des mesures réglementaires pouvant être appliquées au nouvel écosystème numérique.

Les mesures réglementaires possibles pourraient constituer des solutions structurelles (par exemple, des modifications de la loi ou la publication de dispositions législatives) créant les conditions d'une contribution significative des TIC à la croissance ainsi qu'à la résilience de l'économie mondiale.

Le riche potentiel de transformation de l'économie numérique est à notre portée. Le monde numérique offre de nombreuses possibilités dans des secteurs variés comme l'agriculture, la santé, l'éducation, les services financiers, l'intelligence artificielle et la gouvernance publique. Les services numériques peuvent permettre la croissance économique et le développement social à tous les niveaux. La réglementation a un rôle primordial à jouer pour aider au développement des marchés actuels, qui évoluent rapidement, tout en préparant les marchés futurs à des services numériques novateurs, équilibrés et inclusifs. Une réglementation plus inclusive, incitative et collaborative non seulement bénéficiera aux consommateurs et aux entreprises, mais sera aussi un catalyseur de l'avenir numérique pour les milliards d'individus qui ne sont toujours pas connectés.

A l'heure actuelle, les régulateurs ont reconnu qu'il n'existait pas de schéma unique et exhaustif des bonnes pratiques, mais sont convenus que les expériences des pays pouvaient être instructives et étaient à même de nous guider vers une réglementation de haute qualité. Dans un écosystème numérique de plus en plus complexe et dynamique, il est essentiel d'approuver des principes communs et de présenter des règles claires et simples garantissant la qualité des produits et la sécurité des consommateurs tout en protégeant les transactions. Les instances de réglementation de la concurrence devront veiller à ce que les économies d'échelle réalisées ne soient pas contraires à la loi.

2. L'OMC et ses membres seront-ils en mesure de relever les nouveaux défis ?

A l'heure actuelle, il apparaît que l'OMC constitue le terrain idéal pour relever le défi consistant à ce que les TIC soient profitables à tous. Toutefois la concrétisation de cette volonté dépend en grande partie de la capacité de cette institution à développer une **interopérabilité** entre les différents États membres afin que les technologies de l'information ne soient pas un instrument permettant aux pays développés d'exercer une certaine domination sur les pays en développement dans leurs relations commerciales.

Au contraire, cette branche de l'économie devrait servir de levier pour développer un commerce équitable et solidaire en favorisant le partage de connaissances et le transfert de technologies entre les différents États. Ainsi, des accords pourraient être négociés afin de réduire les obstacles au commerce international, de garantir des conditions égales pour tous et de contribuer ainsi à la croissance économique et au développement durable.

Dans cette optique, l'OMC pourrait jouer un rôle considérable en renforçant la capacité des fonctionnaires des pays en développement sur ses questions essentielles tout en jouant un rôle d'appui et de conseil dans la mise en place de cadres réglementaires et juridiques adéquats. À cela s'ajoute l'importante question de la sensibilisation des acteurs.

De même, les États membres peuvent avoir un rôle primordial à jouer au niveau national en menant des recherches sur l'impact des TIC tout en mettant en place des politiques favorisant l'émergence de ce secteur (élaboration de stratégie nationale de développement du secteur, subventions des équipements, investissements dans les formations du numérique, développement des formations en ligne etc.).

3. Comment pouvons-nous nous assurer que le développement technologique profite à tous ?

Afin de s'assurer que le développement technologique profite à tous, surtout dans les pays en développement, il est nécessaire que l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les personnes privées chargées d'une mission de service public veillent à ce que l'accès et l'usage des nouvelles technologies de l'information permettent à leurs agents d'exercer leurs missions en profitant des possibilités offertes par la dématérialisation et la digitalisation de l'information.

Ceci n'est possible qu'à travers une forte politique d'investissements dans les infrastructures matérielles et logicielles, qui sont la condition de l'émergence d'une économie numérique, à titre d'exemple, les pays mettent en place des structures fortes pour piloter la politique numérique des États, à l'image de l'ADIE, de l'ARTP au Sénégal.

Par ailleurs il est important que les prérequis nécessaires à une généralisation de l'usage des TIC soient renforcés (formation, accès à l'électricité, amélioration de la connectivité, etc.). Enfin, les États doivent mettre en place un cadre juridique évolutif et prenant en compte la sécurisation des informations.

Il convient enfin de souligner l'importance du rôle d'Internet dans ce processus de démocratisation du développement technologique dans le sens où il est le socle du commerce électronique et de l'accès aux connaissances tirées de l'information numérique. Ainsi, il convient que les États, en rapport avec les fournisseurs d'accès, mettent l'accent sur des politiques tarifaires visant à favoriser l'accessibilité à Internet pour l'ensemble des couches de la population.

4. Comment les parlementaires peuvent-ils contribuer à la réalisation de cet objectif ?

Les parlementaires ont un rôle primordial à jouer dans la démocratisation des technologies de l'information, dans le sens où le parlement est une enceinte permettant de poser le cadre général qui couvre plusieurs aspects législatifs favorisant le processus de transformation numérique de l'économie.

À titre d'illustration, il convient de noter que, depuis 2011, le Parlement du Sénégal avait autorisé la transposition dans le droit national sénégalais d'actes additionnels tel que l'Acte additionnel A/SA 1/01/07 du 19 janvier 2007 relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire des secteurs des Technologies de l'information et de la communication (TIC), et de directives telles que la directive n° 02/2006/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des régimes applicables aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services adoptés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Lors de la séance plénière du mercredi 28 novembre 2018, les députés sénégalais ont adopté le projet de loi portant Code des communications électroniques.

Ce projet de loi répond aux préoccupations de la volonté des pouvoirs publics de faire de l'économie numérique un moteur de croissance pour le Sénégal.

Ce projet de loi vise notamment à :

- renforcer le rôle central des télécommunications/TIC et de l'économie numérique dans la stratégie de développement du Sénégal ;
- contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Sénégal numérique ;
- permettre le développement harmonieux des acteurs de l'écosystème en assurant la fourniture de services de communications électroniques de qualité.

Parmi les aspects pris en compte par ce Code nous pouvons citer entre autres:

- les fournisseurs d'accès à Internet sont désormais soumis à autorisation et non à licence afin de rendre la procédure plus flexible et de faciliter l'accès et l'usage des services Internet haut débit et de promouvoir l'essor d'une économie numérique compétitive et inclusive ;

- le renforcement du cadre de régulation existant afin de continuer à promouvoir une concurrence plus saine et effective dans le secteur pour accroître davantage l'accès des citoyens et entreprises du Sénégal aux TIC et encourager la fourniture de services de meilleure qualité et à des prix raisonnables ;
- le renforcement également de la protection des droits des utilisateurs de ces services, consommateurs comme professionnels, en garantissant leur droit d'accéder à ces services et leur sécurité ;
- le remplacement de la contribution au développement économique (CDE) par une contribution des opérateurs au fonds de développement du service universel des communications électroniques ;
- la réforme du mode de gouvernance de l'Autorité de régulation, conformément aux meilleures pratiques internationales, en vue d'une plus grande efficacité ;
- le renforcement de la sécurité et de l'intégrité des réseaux ainsi que la lutte contre la fraude au trafic international ;
- la mise en place d'une protection spécifique des données personnelles des utilisateurs de services de télécommunications, en accord avec les impératifs de sécurité et d'ordre public.

*Document de travail présenté par M. Helmut Scholz, Rapporteur,
(Membre du Parlement européen)*

Les nouvelles technologies se développent très rapidement. La transformation numérique, la technologie blockchain, les robots, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression 3D vont révolutionner notre façon de produire, de travailler, de nous déplacer et de consommer. L'économie mondiale aura besoin d'un cadre de politique commerciale qui s'adapte au changement et aux nombreux processus de transformation rapides. L'OMC et ses membres seront-ils en mesure de relever les nouveaux défis ? Comment pouvons-nous nous assurer que le développement technologique profite à tous ?



Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère technologique. Pourrons-nous combler la fracture numérique et ouvrir la voie à de nouvelles opportunités économiques et sociales ? Ou laisserons-nous cette fracture s'élargir rapidement et perpétuer ainsi la misère économique des masses ? Tout dépend de ce que nous ferons et de ce que nous ne ferons pas. En novembre 2018, le Parlement européen a adopté un rapport sur la numérisation pour le développement. Selon nous, une opportunité de réduire la pauvreté grâce à la technologie se présente.

Les technologies et services numériques ont un immense potentiel aux fins de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Pensons seulement à l'ODD 4 pour une éducation de qualité, à l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, à l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique et à l'ODD 9 relatif à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures : pourrons-nous vraiment réaliser ces objectifs sans exploiter le potentiel des technologies modernes ? L'ODD 17 sur l'établissement de partenariats fait également mention explicite des technologies numériques. L'essor de l'économie numérique peut être un moteur pour l'emploi décent et la croissance inclusive ainsi que pour la hausse des exportations et leur diversification.

La technologie numérique peut jouer un rôle essentiel dans la gestion des services de santé, les interventions d'urgence en cas d'épidémie, la diffusion des campagnes de santé publique, l'accès du public aux services de santé, la formation des professionnels de la santé, le soutien et la promotion de la recherche fondamentale et le développement des services d'information traditionnels et en ligne dans le domaine de la santé.

Nous ne devons toutefois pas ignorer les effets perturbateurs des nouvelles technologies. L'utilisation d'ordinateurs et de robots ainsi que l'automatisation des emplois ont des répercussions sur le type de compétences qui seront demandées sur le marché du travail. Disposons-nous des

programmes d'éducation et de formation nécessaires dans ce contexte ? L'alphabétisation et les compétences numériques sont des facteurs cruciaux pour l'amélioration et le progrès social et personnel, ainsi que pour la promotion de l'esprit d'entreprise et la mise en place d'économies numériques solides.

Nous devons relever les défis de l'exclusion et de l'inégalité numériques. Plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet et les progrès dans la réalisation de l'ODD 9 – qui consiste à améliorer de façon significative l'accès aux TIC et à fournir un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici à 2020 – restent lents. Malgré la progression du taux de pénétration d'Internet, un grand nombre de pays en développement et économies émergentes peinent à bénéficier de la numérisation, de nombreuses personnes n'ont toujours pas accès aux TIC et d'importantes disparités continuent d'exister entre les pays et entre les zones urbaines et rurales. Des fractures numériques persistent dans tous les pays, sur la base du sexe, de la géographie, de l'âge, du revenu, de l'origine ethnique, de l'état de santé ou du handicap.

Il faut rappeler toutefois les perspectives offertes par la numérisation pour atténuer les disparités en matière d'intégration sociale, pour améliorer l'accès à l'information et pour réduire la marginalisation des zones rurales. Or, la diffusion des technologies est possible. On constate en effet que l'offre de services mobiles est en plein essor dans le monde entier et que le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles dépasse désormais celui des personnes ayant accès à l'électricité, à l'assainissement ou à l'eau potable. Cela dit, j'aimerais mentionner ici que le thème qui nous préoccupe aujourd'hui ne doit pas nous faire perdre de vue notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour assurer la satisfaction de tous les besoins humains fondamentaux. Je considère toutefois l'accès au monde numérique comme un besoin fondamental.

Le Parlement européen a récemment demandé que d'autres actions conjointes soient menées dans le domaine de la coopération en matière d'infrastructures numériques, dans la mesure où cela devrait devenir l'une des activités clés des partenariats de l'UE avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Les administrations et les secteurs publics qui entrent pleinement dans l'ère numérique peuvent montrer l'exemple : l'administration en ligne et le déploiement de nouvelles technologies, l'accessibilité, l'administration à guichet unique et le principe de la transmission unique, ainsi qu'un secteur public passé au numérique sont essentiels pour transformer nos sociétés. La technologie numérique peut jouer un rôle prépondérant dans la promotion de la démocratie et de la participation des citoyens à la prise de décision.

Étant donné la vitesse à laquelle se développe l'économie numérique, nous devons mesurer l'importance des lacunes qui existent dans les pays en développement dans ce domaine concernant la protection et la sécurité des données, ainsi que les politiques nationales à cet égard. Moins de la moitié des pays en développement dispose d'une législation en matière de protection des données. Certains gouvernements ont choisi de considérer les données personnelles comme un bien pouvant être librement commercialisé. En tant que membre du Parlement européen, je profite de cette occasion pour vous rappeler non sans fierté que nous avons adopté cette année un nouveau règlement très solide sur la protection des données personnelles. J'aimerais promouvoir ici l'approche européenne du concept de protection des données. Nous nous sommes sentis "un peu seuls" dans nos convictions lors des négociations concernant l'Accord sur le commerce des services (ACS). J'encourage vivement chacun à examiner notre approche, et je suis convaincu qu'une assistance technique pourrait être fournie aux autorités concernées dans le cadre de l'élaboration de cette législation afin qu'elles adoptent une approche similaire.

La confiance est nécessaire dans le monde numérique, et celle-ci ne peut être instaurée que si nous prévoyons une sécurité plus proactive dès le stade de la conception dans toutes les politiques numériques, si nous offrons une certification de sécurité adéquate pour les produits et services et si nous garantissons un niveau élevé de protection des données. Il est indispensable de mettre en place un partenariat mondial, national, régional et local entre les acteurs gouvernementaux, scientifiques, économiques et de la société civile.

Par ailleurs, nous sommes exposés à de nouvelles formes de criminalité dans le monde numérique. Les pays en développement sont loin d'être à l'abri des cyberattaques. J'attire votre attention sur les risques de bouleversement de la stabilité économique, politique et démocratique au cas où la sécurité numérique ne serait pas garantie. Nous devons renforcer notre capacité à prévenir, dissuader et déceler les cyberattaques ainsi qu'à y répondre, et ce au niveau mondial. À cette fin, les propositions concernant la cybersécurité doivent être élaborées de manière globale dans le cadre multilatéral de l'ONU, présentées en temps utile et examinées sans retard dans les États membres participants avant d'être mises en œuvre sur la base d'un plan d'action.

Nous sommes confrontés à d'importants défis sur le plan réglementaire, aux niveaux national et régional, mais aussi et surtout au niveau de l'OMC. Et je ne vous cache pas mon profond mécontentement face à la lenteur des délibérations et à l'absence de résultats produits par nos groupes de travail à l'OMC. Nous devons accélérer nos démarches pour parvenir à des réglementations et des mesures de protection des consommateurs communes. L'OMC doit répondre à l'urgence de redoubler d'efforts en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'assistance technique aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés. Selon la CNUCED, la numérisation engendre de plus en plus de monopoles et pose de nouveaux défis pour les politiques antitrust et de concurrence des pays développés et en développement. La dépendance technologique vis-à-vis de certains acteurs peu nombreux, notamment Google, Apple, Facebook, Alibaba et Amazon, donne matière à inquiétude. Il faut concevoir des alternatives pour stimuler la concurrence, et cette ambition pourrait faire l'objet d'un partenariat notamment entre l'Europe, l'Inde et l'Afrique, qui pourraient ouvrir la voie à l'examen de mesures antitrust à l'OMC.

L'OMC ne peut attendre davantage pour mettre en place un cadre réglementaire. Nos populations doivent pouvoir accéder à Internet ainsi qu'à des méthodes de paiement en ligne fiables et conformes aux normes internationales. L'économie numérique doit être régie par une législation protégeant les consommateurs de biens et services en ligne, par des droits de propriété intellectuelle, par des règles de protection des données à caractère personnel et par des législations fiscales et douanières adaptées au commerce électronique. Ces éléments sont essentiels au déploiement du commerce électronique, au développement durable et à une croissance inclusive. Pouvons-nous exploiter les possibilités offertes par l'Accord sur la facilitation des échanges pour appuyer les initiatives numériques dans les pays en développement en vue de faciliter le commerce transfrontalier ?

À l'OMC, nous devons parvenir à un accord sur un certain nombre de questions urgentes telles qu'un code des communications électroniques, la libre circulation des données à caractère non personnel et des services dits "de mode 5", le blocage géographique, la protection des services de médias audiovisuels et la livraison de colis. Nous devons créer les règles régissant l'impression 3D transfrontalière. Nous devons resserrer nos liens avec l'OMPI et aller de l'avant en matière de droits d'auteur et de contenu numérique, notamment de services de plateformes et de diffusion en flux continu, tout en continuant d'assurer la protection de nos services audiovisuels. L'OMC doit également tenir ses engagements pour ce qui est de la suppression des frais d'itinérance.

En outre, nous devons donner à l'OMC une mission claire de service dans l'optique de tirer profit des nouvelles opportunités. L'OMC peut en effet contribuer pour beaucoup à ce que la technologie blockchain puisse être utilisée dans le cadre du commerce mondial. A la Commission du commerce international du Parlement européen, nous venons d'adopter un rapport rédigé par ma collègue Emma McClarkin sur cette technologie, lequel regorge de suggestions utiles. L'OMC pourrait faire beaucoup plus pour faciliter le commerce transfrontalier. Le commerce mondial repose sur une chaîne d'approvisionnement d'une valeur estimée à 16 milliards d'euros, un secteur dans lequel les coûts de transaction élevés et la lourdeur administrative débouchent sur un dédale de processus et de systèmes propice à l'erreur.

Dans le futur, les exportateurs pourront probablement télécharger tous leurs documents sur une application de l'OMC basée sur une blockchain et prouver instantanément qu'ils sont aptes à bénéficier d'un traitement préférentiel accordé par des engagements de l'OMC ou par un accord commercial spécifique. Il ne faut pas oublier que les micro-, petites et moyennes entreprises dans les pays en développement sont majoritaires et emploient la plupart des travailleurs des secteurs manufacturier et des services dans le monde. Les problèmes posés par la bureaucratie peuvent empêcher ces entreprises de tirer profit des opportunités commerciales, même lorsque celles-ci se présentent dans les pays voisins. Faciliter un commerce électronique transfrontalier bien réglementé peut contribuer directement à accroître les revenus, à améliorer le niveau de vie et à stimuler l'emploi et le développement économique, mais aussi à renforcer l'égalité des sexes, nombre de ces entreprises étant détenues ou gérées par des femmes.

La technologie blockchain permet des communications, des collaborations et des paiements de pair à pair. Les relations d'affaires sont facilitées. Le risque de défaut de paiement ainsi que les frais de justice et de procédure liés à l'exécution des contrats sont réduits grâce à la conclusion de contrats qui s'auto-exécutent. En outre, la blockchain permettra de renforcer la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de rationaliser les contrôles douaniers et le respect des règles, de réduire les coûts de transaction, mais aussi d'asseoir le caractère immuable des données et d'améliorer la sécurité de ces dernières.

Comme avec toutes les nouvelles technologies, l'utilisation de la blockchain implique des devoirs et des risques. La blockchain entre en conflit avec le droit à l'oubli et menace ainsi sérieusement le respect de la vie privée. J'exhorte donc les gouvernements et l'OMC à faire appel à des spécialistes des questions relatives au respect de la vie privée et à des responsables en matière de stratégie pour examiner les applications possibles de la blockchain et évaluer les conséquences de cette technologie dans le contexte de la protection de la vie privée et des droits qui y sont liés. Le contrôle réglementaire doit être préservé. Et chose plus importante encore : la consommation d'énergie dans ce domaine doit être réduite, sachant que les serveurs utilisés aujourd'hui pour le minage de bitcoins consomment plus d'énergie que le Bangladesh pour ses besoins standard.

Parlant d'énergie, j'aimerais souligner ici les vastes possibilités s'offrant aux régions et États africains de devenir riches en énergie. Le volume d'énergie solaire qui pourrait être exploité dans le Sahel semble infini. Pour les régions rurales, le potentiel commercial offert par les technologies décentralisées d'approvisionnement énergétique est énorme. Les énergies renouvelables sont disponibles immédiatement, et l'énergie est la condition sine qua non de la participation à l'ère numérique.

Les technologies numériques offrent un potentiel de durabilité et de protection de l'environnement. Pensez au chaos qui règne aujourd'hui sur les routes de nombre de nos villes. Or, le trafic peut être optimisé et réduit grâce à ces nouvelles technologies. L'impression 3D réduira sans doute rapidement le volume des transports. Les visioconférences évitent des déplacements en avion, et vous savez aussi bien que moi combien ces déplacements sont chronophages.

Néanmoins, la production d'équipements numériques implique certains métaux rares dont la recyclabilité est faible et les réserves accessibles limitées. Les déchets électriques et électroniques représentent aujourd'hui déjà un défi mondial en matière d'environnement et de santé. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) constituent un domaine prioritaire de la criminalité environnementale. Il est important de bâtir un écosystème durable autour de l'économie numérique afin de réduire l'impact écologique lié à la numérisation. À cet effet, il faudra favoriser une utilisation efficace des ressources dans les secteurs du numérique et de l'énergie, notamment en donnant la priorité à l'économie circulaire. Nous devons soutenir les PME qui développent des activités de réutilisation, de réparation et de remise à neuf et prévoient des systèmes de reprise dans leurs activités commerciales afin d'éliminer les composants dangereux utilisés dans les équipements.

Nous devons également endiguer le commerce de minerais dont l'exploitation finance des conflits armés ou passe par le travail forcé. La plupart des appareils électroniques sont fabriqués à partir de coltan (c'est le cas, par exemple, des smartphones). La guerre civile déclenchée par l'exploitation, l'extraction et le commerce illicite de ce minerai dans la région africaine des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo, a causé plus de huit millions de victimes. L'exploitation des enfants dans les mines de coltan doit cesser immédiatement. L'OMC ne peut plus se contenter d'être un simple spectateur. Les règles régissant le commerce mondial doivent rendre obligatoire l'application de procédures de diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement.

J'aimerais enfin aborder un domaine dans lequel ma propre région, l'Europe, est très à la traîne par rapport à la Chine et aux États-Unis, à savoir l'intelligence artificielle (IA). Les États membres de l'UE ont souligné la nécessité d'établir un cadre éthique et juridique approprié. Comme toute technologie porteuse de changement, l'intelligence artificielle est susceptible de soulever de nouvelles questions éthiques et juridiques, liées à la responsabilité ou à la prise de décisions potentiellement partiales. Quel sera l'impact de cette nouvelle technologie sur nos valeurs ? Dans combien de temps verrons-nous des machines se battre dans nos conflits et nos guerres ?

La Commission européenne a été chargée de présenter, d'ici à la fin de 2018, des lignes directrices en matière d'éthique au regard du développement de l'IA, qui s'inscriront dans le droit de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et tiendront compte de principes tels que la protection des données et la transparence. L'IA amènera des changements socio-économiques. L'émergence de cette technologie donnera lieu à la création de nombreux emplois, mais en fera disparaître d'autres ; en tout état de cause, la plupart seront transformés. Il est désormais primordial de moderniser nos systèmes d'éducation et de formation et de soutenir nos travailleurs lors des transitions sur le marché du travail en s'appuyant sur le socle européen des droits sociaux. Comment l'OMC – en renforçant peut-être sa collaboration avec l'OIT et la CNUCED – peut-elle promouvoir l'éducation et le renforcement des capacités en matière d'esprit d'entreprise dans les pays en développement, tout en créant un environnement favorable aux jeunes entreprises et aux entreprises innovantes ?

Nous devons mettre en place des structures de soutien à l'OMC qui ne se limitent pas à faciliter le commerce. Nous devons faciliter le changement. Les ODD doivent être notre fil conducteur dans cette nouvelle ère de changement technologique et socio-économique aux effets perturbateurs.

Remarques liminaires de M. Dennis Dumisani Gamede, Modérateur (Parlementaire, Afrique du Sud)

Les nouvelles technologies évoluent à un rythme très rapide. La transformation numérique, la blockchain, les robots, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression 3D vont révolutionner nos modes de production, de travail, de transport et de consommation. L'économie mondiale aura besoin d'un cadre de politique commerciale qui s'adapte au changement et aux processus de transformation rapides. L'OMC et ses membres seront-ils en mesure de relever les nouveaux défis ? Comment faire pour que le développement technologique profite à tous ? Comment les parlementaires peuvent-ils contribuer à la réalisation de cet objectif ?



Remarques liminaires de M. H. Scholz, Rapporteur (Membre du Parlement européen)

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère technologique. Pourrions-nous combler la fracture numérique et ouvrir la voie à de nouvelles opportunités économiques et sociales ? Ou laisserons-nous cette fracture s'élargir rapidement et perpétuer ainsi la misère économique des masses ? Tout dépend de ce que nous ferons ou de ce que nous ne ferons pas. Les technologies et services numériques ont un énorme potentiel pour ce qui est de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), notamment des ODD 4, 5, 8, 9 et 17 et, en novembre 2018, le Parlement européen a adopté un rapport sur la numérisation pour le développement. Bien que les nouvelles technologies puissent servir à réduire la pauvreté, nous ne devons pas en ignorer les effets perturbateurs. L'utilisation d'ordinateurs et de robots ainsi que l'automatisation des emplois auront des répercussions sur le type de compétences qui seront demandées sur le marché du travail. Disposons-nous des programmes d'éducation et de formation nécessaires dans ce contexte ?

Nous devons aussi relever les défis de l'exclusion et de l'inégalité numériques. La moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet et les progrès dans la réalisation de l'ODD 9 – qui consiste à améliorer de façon significative l'accès aux TIC et à fournir un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici à 2020 – restent lents. Malgré la progression du taux de pénétration d'Internet, un grand nombre de pays en développement et d'économies émergentes peinent à bénéficier de la numérisation, de nombreuses personnes n'ont toujours pas accès aux TIC et d'importantes disparités continuent d'exister entre les pays et entre les zones urbaines et rurales. Des fractures numériques persistent dans tous les pays, sur la base du sexe, de la géographie, de l'âge, du revenu, de l'origine ethnique, de l'état de santé ou du handicap.

La numérisation peut effectivement permettre d'atténuer les disparités en matière d'intégration sociale, d'améliorer l'accès à l'information et de réduire la marginalisation économique des zones rurales. Le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles dépasse désormais celui des personnes ayant accès à l'électricité, à l'assainissement ou à l'eau potable. Nous ne devons pas perdre de vue la responsabilité qui nous incombe de tout mettre en œuvre pour assurer la satisfaction des besoins humains fondamentaux sur la planète. Le Parlement européen a récemment demandé que d'autres actions conjointes soient menées en coopération dans le domaine des équipements numériques, qui devraient devenir l'une des principales activités menées en partenariat par l'UE et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Les administrations et les secteurs publics pleinement passés au numérique peuvent montrer l'exemple. La technologie numérique peut jouer un rôle prépondérant dans la promotion de la démocratie et de la participation des citoyens à la prise de décision.

Nous devrions mesurer aussi l'importance des lacunes qui existent dans les pays en développement s'agissant de la protection et de la sécurité des données dans l'économie numérique. Moins de la moitié des pays en développement disposent d'une législation en matière de protection des données. Certains gouvernements ont choisi de considérer les données personnelles comme un bien en vente libre. Le Parlement européen a récemment adopté un solide règlement sur la protection des données personnelles. J'aimerais promouvoir ici l'approche européenne de la confidentialité des données et encourager chacun à l'approfondir. Je suis convaincu qu'une assistance technique pourrait être fournie aux autorités désireuses d'adopter une approche similaire. La confiance est nécessaire dans le monde numérique, et celle-ci ne peut être instaurée que si nous avançons mieux les problèmes de sécurité dans toutes les politiques numériques, si nous offrons une certification de sécurité adéquate pour les produits et services et si nous garantissons un niveau élevé de protection des données.

Nous sommes confrontés à d'importants défis sur le plan réglementaire, aux niveaux national et régional, mais aussi et surtout à l'OMC. La lenteur des délibérations et l'absence de résultats de nos groupes de travail à l'OMC me laissent très insatisfait. Nous devons intensifier nos efforts pour parvenir à des réglementations et à des mesures communes de protection des consommateurs. L'OMC doit répondre à l'urgence et passer à la vitesse supérieure pour renforcer les capacités et apporter aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés, l'assistance technique nécessaire. Selon la CNUCED, le passage au numérique accélère la tendance aux monopoles et place les politiques antitrust et les politiques de la concurrence des pays développés et des pays en développement devant de nouveaux défis. La dépendance technologique vis-à-vis d'un petit nombre d'opérateurs a de quoi inquiéter. Pour stimuler la concurrence, l'Europe, l'Inde et l'Afrique, les pays d'Amérique latine et d'autres pourraient s'allier pour concevoir des alternatives et ouvrir la voie à l'examen de mesures antitrust à l'OMC.

Il est grand temps que l'OMC mette en place un cadre réglementaire. Nos populations doivent pouvoir accéder à Internet ainsi qu'à des méthodes de paiement en ligne fiables et conformes aux normes internationales et au droit national. L'économie numérique doit être régie par une législation protégeant les consommateurs de biens et de services en ligne, les droits de propriété intellectuelle, par des règles de protection des données à caractère personnel et par des législations fiscales et douanières adaptées au commerce électronique. Ces éléments sont essentiels au déploiement du commerce électronique, au développement durable et à une croissance inclusive. Ne pouvons-nous pas exploiter les possibilités offertes par l'Accord sur la facilitation des échanges pour soutenir les initiatives numériques dans les pays en développement et faciliter le commerce transfrontalier ?

À l'OMC, nous devons parvenir à un accord sur un certain nombre de questions urgentes telles qu'un code des communications électroniques, la libre circulation des données à caractère non personnel et des services dits "de mode 5", le blocage géographique, la protection des services de médias audiovisuels et la livraison de colis. Nous devons créer les règles qui régiront l'impression 3D transfrontalière. Nous devons resserrer nos liens avec l'OMPI et aller de l'avant en matière de droits d'auteur et de contenu numérique, notamment de services de plateformes et de diffusion en flux continu, tout en continuant d'assurer la protection de nos services audiovisuels. L'OMC doit également tenir ses engagements pour ce qui est de la suppression des frais d'itinérance.

En outre, nous devons donner à l'OMC une mission claire de service dans l'optique de tirer profit des nouvelles opportunités. L'OMC peut en effet contribuer pour beaucoup à ce que la technologie blockchain puisse être utilisée dans le commerce mondial. Elle pourrait aussi faire beaucoup plus pour faciliter le commerce transfrontalier. Le commerce mondial repose sur une chaîne d'approvisionnement d'une valeur estimée à 16 000 milliards d'euros, un secteur dans lequel les coûts de transaction élevés et la lourdeur administrative débouchent sur un dédale de processus et de systèmes propice à l'erreur.

Les États et régions d'Afrique renferment un énorme potentiel de richesse énergétique. Le volume d'énergie solaire qui pourrait être exploité dans le Sahel semble infini. Les technologies décentralisées d'approvisionnement énergétique, pour les régions rurales, ont un immense potentiel commercial. Les énergies renouvelables peuvent être disponibles dès demain, et l'énergie est la condition sine qua non de la participation à l'ère numérique. Nous devons également mettre fin au commerce des minerais dont l'exploitation finance des conflits armés ou passe par le travail forcé. La guerre civile déclenchée par l'exploitation, l'extraction et le commerce illicite du coltan (la matière première de bon nombre d'appareils électroniques) dans la région africaine des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo, a fait plus de huit millions de morts. L'exploitation des enfants dans les mines de coltan doit cesser immédiatement.

L'OMC ne peut plus se contenter d'être un simple spectateur. Les règles régissant le commerce mondial doivent rendre obligatoire l'application de procédures de vérifications préalables pour les chaînes d'approvisionnement. Nous devons être très précis ; nous avons besoin de contrats, d'accords et de principes contraignants à l'OMC.

Nous devons mettre en place des structures de soutien à l'OMC qui ne se bornent pas à favoriser le commerce. Nous devons faciliter le changement. Les ODD doivent être notre fil conducteur dans cette période de bouleversements technologiques et socio-économiques qui s'annonce. Cela vaut aussi pour les défis que nous aurons à relever à l'avenir dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Remarques liminaires de Mme Shamika N. Sirimanne, Intervenante (Directrice de la Division de la technologie et de la logistique, CNUCED)

Pour les gouvernements, les dirigeants, le secteur privé et la communauté internationale, ce sujet est en tête de l'ordre du jour politique. Beaucoup d'encre a été versée sur la manière dont les nouvelles technologies et leurs applications allaient révolutionner nos modes de production, de travail, de transport et de consommation. Il ne s'agit pas là d'avenir car cette révolution est déjà en marche. L'économie numérique est déjà en train de transformer nos modes de vie et de travail. Près d'un tiers de la population mondiale est connectée à Facebook et, selon les recherches de la CNUCED, 1,3 milliard de personnes font des achats en ligne. Il ressort de nos estimations que le commerce électronique mondial dépasse déjà 26 000 milliards de dollars É.-U. D'ici la fin de la prochaine décennie, la croissance économique, le commerce, les gains de productivité et le développement humain dépendront de plus en plus des niveaux et de la nature de leur intégration à l'économie numérique.



Comment faire pour que les populations des pays en développement soient assez bien préparées pour s'intégrer à l'économie numérique et en tirer profit ? C'est là la vraie question qui se pose à nous tous. Comment faire pour que cette révolution technologique ne laisse pas de côté une nouvelle fois des continents et leurs populations ? Dans la plupart des pays développés et plusieurs pays en développement, les achats en ligne sont devenus la nouvelle norme et peuvent être perçus comme l'évolution naturelle du commerce. Pourtant, en réalité, la croissance du commerce électronique n'est pas automatique et les bénéfices n'en sont pas garantis. Les recherches de la CNUCED montrent que, pour les pays en développement, en particulier les moins avancés, le chemin qui mène au commerce électronique est hérissé d'obstacles. Il se peut en effet qu'ils n'aient pas de bureaux de poste qui fonctionnent, ni même de rues qui aient des noms, ce qui rend les livraisons très difficiles. Des milliards de personnes n'ont ni compte bancaire ni carte de crédit. De plus, dans de nombreux pays en développement, les lois relatives à la protection du consommateur ne s'appliquent pas aux achats en ligne et seuls 43 pour cent des pays d'Afrique ont une législation sur la protection des données.

Le commerce électronique n'est qu'un aspect d'une économie numérique en plein essor. On s'attend à ce que le nombre d'appareils connectés à l'Internet des objets passe de 27 milliards aujourd'hui à 125 milliards d'ici à 2030. La dichotomie entre les niveaux élevés de numérisation dans certains pays et régions et les millions de personnes qui n'ont même pas un pied sur l'échelle du numérique risque de creuser les inégalités et d'aboutir à un monde plus divisé encore que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. C'est un énorme défi pour la communauté internationale. Nous devons faire bien davantage pour faciliter l'intégration des pays en développement et des populations vulnérables à l'économie numérique. Les résultats nets de la transformation numérique sont difficiles à prédire. Les niveaux de numérisation auront une grande influence, non seulement sur le commerce mais aussi sur la capacité ou l'incapacité des pays d'agir face à la faim, la maladie et aux changements climatiques et aussi sur la réalisation des ODD.

Les économies avancées reconnaissent l'ampleur des conséquences qu'aura le passage au numérique dans tous les secteurs. En 2017, l'OCDE a lancé le projet sur la transformation numérique, qui envisage la possibilité de devoir adopter des politiques nouvelles dans toutes sortes de domaines, et cette transformation devra tenir aussi une place plus grande dans les stratégies de coopération au service du développement. À l'heure actuelle, un pour cent seulement

de tout le financement de l'aide au commerce est consacré aux TIC. De même, les banques multilatérales de développement n'investissent qu'un pour cent de leurs dépenses dans des projets touchant les TIC, et seuls quatre pour cent de cette allocation va à l'élaboration des politiques, qui est un domaine essentiel si l'on veut que les économies numériques soient bien encadrées.

Quel soutien est nécessaire et que pouvons-nous faire ? À la CNUCED, nous croyons que la priorité absolue devrait être d'aider les pays en développement à mieux se préparer à participer à l'économie numérique. Il faudra pour cela renforcer et étendre les compétences humaines ; établir des systèmes de paiement, des structures judiciaires et des autorités de contrôle ; concevoir des stratégies pour venir à bout des goulets d'étranglement et faciliter les formalités douanières. Le manque de capitaux est aussi un obstacle pour de nombreuses startups prometteuses dans les pays en développement. De toute évidence, les pays en développement doivent surmonter nombre d'obstacles pour pouvoir tirer profit de cette stupéfiante technologie.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques-unes de nos activités à la CNUCED. Nous procédons à une série d'évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique pour les pays les moins avancés. Elles se concluent par des recommandations concrètes de politique générale que les pays peuvent appliquer pour bénéficier des technologies numériques. Nous avons finalisé 15 de ces évaluations et dix autres sont en cours ou prévues. Nous travaillons aussi avec les pays à l'établissement de stratégies en matière de commerce électronique. De plus, une initiative "Commerce électronique pour tous" que nous avons lancée il y a deux ans vise à aider les pays en développement à trouver l'assistance financière et technique nécessaire. Les partenaires qui soutiennent les pays en développement dans leur transition numérique sont maintenant au nombre de 31. La CNUCED s'emploie aussi à déterminer s'il existe des lois sur la protection des données et le respect de la vie privée dans les pays. Près de 60 pour cent des pays en développement n'ont aucune loi sur la protection des données, et il est urgent que la situation s'améliore, non seulement pour protéger les usagers d'Internet mais aussi pour que les entreprises de ces pays puissent commercer efficacement avec des partenaires qui peuvent avoir à répondre à des exigences sévères dans ce domaine.

Je tiens à souligner l'urgence de ces questions. La quatrième révolution industrielle est en marche et il faut faire bien davantage pour aider les pays en développement à s'intégrer dans une économie mondiale de plus en plus numérique, d'autant que le rythme du changement ne fera que s'accélérer. J'aimerais aussi signaler que bon nombre de ces questions seront débattues la semaine prochaine à Nairobi à l'occasion de la première Semaine du commerce électronique en Afrique, qui rassemblera plus d'un millier de parties prenantes issues des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et d'organisations internationales. Nous sommes très heureux de collaborer à ce dialogue régional avec la Commission européenne et l'Union africaine. J'aimerais vous encourager, en tant que parlementaires, à attirer l'attention sur le rôle des technologies numériques lors de l'établissement des stratégies de développement nationales ou des programmes d'aide au développement. Nous accueillons favorablement la stratégie de l'Union européenne concernant le numérique au service du développement, la "Digital4Development strategy", et attendons avec impatience sa mise en œuvre. L'avenir du commerce est numérique ; veillons à ce que les populations et les petites entreprises des pays en développement ne soient pas une fois de plus laissées de côté.

Remarques liminaires de M. Robert Koopman, Intervenant (Économiste en chef, OMC)

On assimile souvent les données au nouveau pétrole, mais la comparaison est inexacte. Le pétrole fait partie des biens rivaux que l'on ne peut utiliser qu'une fois ; les données sont sans rivales et ne se consomment pas. Il faut des capacités pour les utiliser, en extraire de la valeur et exploiter au maximum le monde numérique, et cette valeur est difficile à mesurer.

Il existe des fractures numériques non seulement entre les pays développés et les pays en développement, mais aussi à l'intérieur des pays développés, de secteurs nationaux et entre des groupes de population d'un même pays. Des recherches ont montré que les entreprises qui intègrent avec succès une stratégie numérique dans leurs processus commerciaux tendent à avoir des niveaux de productivité supérieurs à celles qui s'en abstiennent. Veiller à ce que les capacités numériques ne soient pas concentrées dans les



zones urbaines mais largement réparties dans un pays, c'est un défi économique de taille. Les difficultés sont bien réelles et présentes à la fois dans les pays développés et les pays en développement.

Les bénéfices tirés des technologies n'apparaissent pas toujours dans les statistiques du PIB et de la productivité. C'est en effet que les biens intangibles sont difficiles à mesurer et aussi que la valeur tirée du monde du numérique ne se traduit pas toujours en biens. En matière de concurrence, la crainte est de voir les grandes entreprises du numérique en position dominante. Cependant, pour remettre les choses en perspective, rappelons que les redevances du commerce numérique représentent 1,5 pour cent du commerce mondial. Il se peut que cette part soit influencée par le manque de cohérence des politiques fiscales appliquées de par le monde. Elle serait en effet plus facile à mesurer si les politiques fiscales étaient plus cohérentes.

L'OMC a pour fonction d'établir des règles et son mandat a trait à la transparence et aux échanges de connaissances sur le commerce et les services. Elle n'a pas encore établi beaucoup de règles sur le numérique. En effet, ses membres, qui en sont la force vive, ne peuvent pas se mettre d'accord sur ce que devraient être ces règles. Mais cette question suscite un intérêt croissant et vos représentants ici à l'OMC doivent être mieux informés des évolutions technologiques, et des normes déjà fixées pour certains aspects de l'économie numérique. Une telle connaissance pourrait guider les discussions sur les règles que pourrait fixer l'OMC.

QUESTIONS-RÉPONSES

Sir M. Hendrick (Royaume-Uni)

Que peut faire une institution internationale comme l'OMC pour que les pays en développement tirent profit des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression en 3D, à un moment où tant de gens à travers le monde manquent encore de nourriture, d'eau, d'électricité et de services d'assainissement ?

M. D. Macpherson (Afrique du Sud)



La connectivité est essentielle pour progresser dans ce secteur important du commerce électronique. Comment l'OMC et les parlementaires peuvent-ils à votre avis favoriser la déréglementation au profit de la connectivité et permettre à un plus grand nombre de gens, en particulier en Afrique, de participer à la chaîne mondiale du commerce électronique ?

Mme R. Kavakci Kan (Turquie)

Bien que l'Internet soit de plus en plus utilisé en Turquie, des craintes quant à la sécurité des paiements empêchent certains d'acheter et de vendre par la voie électronique. Que peut faire l'OMC pour permettre aux PME de se tailler une part plus grande du marché numérique ? Les disciplines déjà en place sur le commerce numérique suffisent-elles à corriger les disparités et à combler la fracture numérique ? Dans quelle mesure les pays en développement ont-ils la flexibilité nécessaire pour concevoir des stratégies qui préservent leur marge de manœuvre en politique intérieure, en particulier dans le domaine de la protection des données ?

M. S. Suliman Abdalla (Soudan)

Le manque d'équipements empêche bon nombre de pays d'Afrique de bénéficier de la révolution numérique, et creuse encore le fossé du développement. Comment faire pour que tous les pays aient accès aux équipements nécessaires pour bénéficier de la révolution numérique ? Quelles alliances et partenariats stratégiques faudrait-il pour que de grandes entreprises puissent aider les PME à se doter des capacités et des ressources nécessaires pour bénéficier pleinement de ces technologies ? Quel est le rôle de l'OMC en matière de transfert de technologie, en particulier de celles qui sont liées à la révolution numérique ? Quel appui financier et technique l'OMC pourrait-elle fournir pour permettre à tous les pays de tirer profit de la révolution numérique ?

M. S. Dasgupta (Inde)

Pensez-vous que le commerce électronique et le développement technologique soient des questions distinctes ? De grandes sociétés essaient de se servir de l'OMC pour semer la confusion. Nous discutons des nouveaux défis lancés par la technologie, mais qu'en est-il des anciens, de l'agriculture par exemple ? Nous devrions régler des questions anciennes avant de nous attaquer à de nouvelles. Les pays ont des priorités différentes selon leur niveau de développement. Il ne faut contourner ni la réglementation ni les régimes fiscaux locaux.

M. J.S. Kim (République de Corée)

Que faire pour que le peuple bénéficie des progrès technologiques et pour assurer l'égalité des chances aux pays et aux classes pauvres et à revenu intermédiaire ? L'OMC a-t-elle des idées sur la manière d'aborder ce problème ?

M. H. Scholz (Rapporteur)

Je ne peux pas parler au nom de l'OMC mais réponds en tant que parlementaire. L'OMC dépend de ses membres ; ce sont eux qui doivent soulever les questions sur lesquelles ils souhaitent agir. S'ils ne le font pas et que l'OMC ne fait rien, la responsabilité de réglementer le commerce international reviendra aux entreprises. Lors de la prochaine décennie, l'impression 3D va révolutionner les comportements commerciaux et supprimer la nécessité du transport dans bien des cas. Cependant, qui devra payer la taxe sur le produit ? Ceux qui se trouvent dans le pays de production, ou ceux du pays où le produit a été inventé ? L'OMC doit entreprendre de réglementer ces questions. Nous devons établir un lien très fort entre la conception traditionnelle du commerce et la politique fiscale aux niveaux mondial, régional et national. Nous devons aussi nous demander s'il est nécessaire d'établir des cadres contraignants pour les activités des grandes entreprises technologiques. Les frontières n'existent plus dans cette économie mondialisée et tous les citoyens doivent avoir accès à l'information dont ils ont besoin et la possibilité de produire certains biens et services. Telle est, à mon sens, la responsabilité des structures internationales, en particulier dans un système multilatéral fondé sur des règles. Je ne veux pas qu'un petit nombre de sociétés fixent les règles pour tout le monde. Nous autres, parlementaires, devons décider de la façon dont nos gouvernements doivent formuler les lois qui fixent des points de repère pour l'économie. Nous sommes en train de démocratiser l'accès à la technologie de la blockchain, qui accroît la transparence et permet à un plus grand nombre d'accéder à ces évolutions technologiques pour des raisons économiques.

Nous devons aussi garder en mémoire l'importance de l'éducation, qui est essentielle pour que les citoyens comprennent comment l'économie future peut et devrait se développer. Cela vaut aussi pour l'agriculture, étant donné que les unités de production agricole recourent souvent aux technologies les plus modernes. Les données sont donc d'actualité dans cette production à base scientifique. Il est nécessaire que ceux qui travaillent en milieu rural ne soient pas défavorisés dans l'accès à ces données.

Mme S. N. Sirimanne (Intervenante)

Il est de notre ressort à la CNUCED de considérer la dimension de développement de ces technologies. Que nous le voulions ou non, nous sommes en pleine révolution technologique, et celle-ci va très vite. Nombre de ces technologies convergent et presque toutes deviennent numériques. Certaines voient même leur prix baisser, ce qui les rend plus accessibles. Cependant nous craignons que si la fracture numérique persiste, elle ne devienne une fracture du développement. La connectivité est essentielle, de même que des services Internet abordables. Il faut aussi un large éventail de compétences touchant au numérique, notamment en logistique, en droit et en systèmes de paiement, pour pouvoir bénéficier des technologies numériques. J'aimerais juste redire ma crainte que les partenaires internationaux en matière de développement ne fassent pas assez. Seul un pour cent de l'aide au commerce est maintenant consacré aux TIC, contre environ trois pour cent il y a dix ans. De plus, seul un pour cent des projets des banques multilatérales de développement relève du domaine des TIC. Nous devons répondre aux énormes besoins de connectivité des pays en développement et créer les conditions favorables à la satisfaction de ces besoins. Cela nous concerne tous, et nous devons accélérer nos efforts pour éviter que les pays en développement ne soient distancés par cette révolution technologique.

M. R. Koopman (Intervenant)

J'aimerais revenir sur le rôle de l'OMC. Celle-ci n'achète ni biens ni équipements et ne s'occupe pas de transfert de technologie. C'est le rôle de la CNUCED, des banques régionales de développement et de la Banque mondiale. L'OMC s'emploie à travailler en partenariat avec ces organisations, à coordonner ses activités avec les leurs et à coopérer avec elles. L'OMC se résume au fond à quelques règles : l'absence de discrimination dans le commerce ; le traitement de la nation la plus favorisée ; une plus grande liberté des échanges grâce à la négociation ; une

prévisibilité accrue grâce à des accords contraignants et à la transparence ; promouvoir la libre concurrence ; et encourager le développement et la réforme économique. Elle fournit beaucoup d'assistance technique, souvent en rapport avec le fonctionnement de ses propres accords et règles. L'OMC n'empiète pas sur la souveraineté. Il n'est pas une seule décision de l'OMC qu'un pays doit suivre, et cela est souvent mal compris. Si un groupe spécial chargé d'examiner un différend parvient à une conclusion défavorable, un pays pourra devoir fournir une compensation sous une forme ou une autre mais ne devra pas modifier ses lois.

Bien que l'OMC mette l'accent sur les règles et les principes, elle travaille aussi sur le terrain de la technologie. Nous exécutons actuellement un projet financé par un État membre qui vise à procurer des compétences à nombre de pays d'Afrique et de pays les moins avancés pour leur permettre de tirer profit de meilleures technologies et procédures douanières et d'améliorer leur gestion des frontières.

Le financement des ODD par les gouvernements et les institutions ne suffisant pas, leur réalisation dépendra des investissements du secteur privé. Si de grandes entreprises aident d'autres pays à combler la fracture des capacités (même si elles le font dans une logique de profit), nous autres économistes trouverions cela admissible, à condition que les profits ne soient pas excessifs et là, c'est aux hommes et femmes politiques de fixer la limite.

M. A. El Fassi (Maroc)

Je pense que l'OMC traverse une crise d'identité, en particulier en ce qui concerne le commerce électronique et la pêche. Il semble qu'elle ait eu quelque peine à acquérir une dimension humaine. Il est nécessaire de veiller à ce que chacun reçoive une aide, y compris les ruraux et les habitants des pays en développement. Le commerce international n'a pas été profitable pour tout le monde depuis la création de l'OMC ; le rôle des PME est encore méconnu et aucune solidarité ne s'est manifestée envers elles dans les activités de l'OMC. Il se peut que l'OMC doive changer ses habitudes pour que le commerce électronique n'entraîne pas une fracture de plus entre pays développés et pays en développement.

M. C. Fuli (Chine)

Comment percevez-vous le rapport entre la rapidité des progrès technologiques et la création d'emplois, d'une part, et entre le transfert de technologie aux pays en développement en général et aux pays les

moins avancés en particulier, et la protection des droits de propriété intellectuelle, de l'autre ?

M. C. Anastasi (Italie)

L'inclusivité est essentielle à l'OMC, qui a de toute évidence une vocation universelle et doit accueillir de nouveaux membres. La procédure d'accession devrait être accélérée pour les pays qui se donnent beaucoup de mal pour remplir les conditions d'adhésion fixées par l'OMC.

Comment l'OMC peut-elle aider les pays qui ne maîtrisent pas les technologies numériques à devenir compétitifs et comment fera-t-elle pour offrir, en matière de politique commerciale, un cadre durable, inclusif et neutre qui soit adapté à toutes les nouvelles avancées technologiques ?

M. S. Suliman Abdalla (Soudan)

Les sociétés qui mettent au point des technologies relatives au commerce devraient aider les pays à acquérir le savoir-faire nécessaire et à améliorer leur système d'éducation. Dans certains pays, seul un enfant sur deux va à l'école ; une éducation universelle donnerait certainement à ces pays de meilleures chances de bénéficier de la formation technologique. Je pense que l'OMC peut jouer un rôle dans le domaine des transferts de technologie, ce qui pourrait aider à répondre aux besoins de tous les pays et nous permettre à tous d'avancer ensemble. Un programme devrait être conçu dans ce sens, avec la participation peut-être des sociétés productrices des technologies appropriées. Quant aux organisations internationales, elles devraient aussi jouer un rôle en veillant à ce que les technologies soient transférées aux pays qui en ont besoin.

M. K. Paradza (Zimbabwe)



Comment peut-on espérer que les pays en développement bénéficient du développement numérique alors qu'ils manquent d'équipements, de main-d'œuvre qualifiée, ont

une piètre connectivité et pas de réglementation ? Que peut faire l'OMC, qui édicte les règles, pour que les pays en développement ne soient pas laissés de côté ? Je pense que des règles de l'OMC régissant le commerce électronique seraient quelque peu prématurées vu la fracture numérique et les obstacles à surmonter. Comment peut-elle aider à combler la fracture numérique ? Que peut-elle faire pour éviter qu'un accroissement des ventes en ligne ait une incidence néfaste sur la perception des droits de douane et diminue la base imposable ?

**Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández
(Parlement européen)**

Nous avons besoin de statistiques pour mesurer l'impact du commerce international sur l'autonomisation des femmes, en particulier dans la lutte contre la pauvreté. Dans quelle mesure l'OMC s'occupe-t-elle de cela ?

Nous devons tendre la main plus directement aux pays qui ont peu de débouchés. Il est clair que les pays qui n'ont pas suffisamment de ressources pour investir dans l'infrastructure des TIC et la formation aux TIC ne sont pas sur un pied d'égalité avec les autres, et il serait utile de s'échanger les bonnes pratiques en usage pour donner accès aux avantages de l'économie numérique. Les initiatives heureuses inciteraient à lancer des projets similaires dans d'autres pays. Que peut-on faire dans le cadre des règles multilatérales pour égaliser les chances et éviter que ceux qui ont le moins de ressources ne soient encore plus défavorisés ?

M. D.D. Gamede (Modérateur)

Depuis je suis entré au Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC en 2005, nous n'avons cessé de souligner qu'il existe une différence entre égalité et équité. Si vous vivez en Afrique, vous n'entendez pas parler de la pauvreté : vous la voyez. La priorité pour de nombreuses familles d'Afrique serait de faire reculer la pauvreté, pas de passer au numérique. Comment aider ces pays pauvres et créer des conditions favorables à l'introduction de cette technologie ? Malgré l'abondance de minerais et de ressources, l'Afrique reste pauvre. Nous devrions donner la priorité à la lutte contre la pauvreté pour créer de l'équité. Ensuite, nous pourrions commercer. C'est ce que nous devrions aspirer à faire à l'OMC.

M. R. Koopman (Intervenant)

La Banque mondiale, l'OMC et les Pays-Bas ont lancé récemment un programme sur le commerce et les femmes. L'OMC travaille avec la Banque mondiale pour obtenir des données

et les analyser. Les révolutions technologiques ont toujours été éprouvantes ; elles ont un effet déstabilisant aux niveaux national et international. L'OMC a pour fonction de fixer des règles et d'égaliser le terrain de jeu. Il faut de bonnes politiques nationales pour combler la fracture technologique et cela constitue un défi pour les pays développés comme pour les pays en développement. Il y a de nombreux enseignements à tirer de l'expérience des pays qui s'y sont bien pris. De grandes sociétés travaillent dans des pays en développement pour leur faire partager leurs technologies et leurs capacités et essaient de les faire profiter des avantages du numérique. J'admets que les obstacles à surmonter sont nombreux et de taille et qu'il n'est pas de réponse facile.

Mme S.N. Sirimanne (Intervenante)

La question de la création de valeur et d'emplois n'a pas encore été tranchée. À la CNUCED, nous étudions les incidences des technologies de pointe sur les emplois. Nous constatons que de nouveaux types d'emplois apparaîtront dans les secteurs en rapport avec les TIC, notamment par la désagrégation des services. Le commerce électronique supprimera les intermédiaires et valorisera le travail du producteur. En revanche, l'automatisation et la relocalisation vont détruire des emplois, ce qui préoccupe particulièrement les pays en développement. Bien que le travail temporaire à la tâche crée des emplois, ceux-ci ne donnent aucun droit et ne connaissent ni salaire minimum ni protection sociale. Nous travaillons avec l'OIT pour voir ce que l'on peut faire pour protéger ces travailleurs. Il ne serait pas bon que les plateformes internationales de commerce électronique soient utilisées pour déverser de grandes quantités de produits dans les pays en développement et détruisent la base industrielle de ces pays. Nous allons faire paraître en juin un rapport sur l'économie numérique et verrons alors comment récupérer de la valeur sur les plateformes internationales.

Les technologies numériques conviennent bien aux femmes chefs d'entreprises. L'espace numérique ne fait pas de différence entre hommes et femmes et le travail peut se faire à domicile. Cependant, nous avons constaté dans notre propre travail que les technologies numériques, en exigeant un certain savoir-faire pour y accéder, ont en fait créé un obstacle de plus. Des données ventilées, fondées sur des éléments probants sont extrêmement utiles pour faire prendre conscience de ce problème. Malgré tous ces obstacles, les technologies numériques sont utilisées dans les pays en développement. Cependant, faute d'infrastructure et de conditions favorables, un énorme champ de possibilités reste encore inexploré.

La CNUCED offre aux États un espace dans lequel ils peuvent s'informer mutuellement en toute sécurité et apprendre les uns au contact des autres avant que les questions ne soient discutées à l'OMC. Nous sommes là pour créer un climat de confiance avant que ces questions très difficiles, notamment celles qui touchent au commerce électronique, ne soient débattues à l'OMC.

La coopération internationale est d'une importance capitale et je voudrais demander aux partenaires du développement de contribuer davantage sur le plan financier.

M. H. Scholz (Rapporteur)

Il est très difficile de savoir ce qu'il faut faire pour améliorer l'économie mondiale et l'OMC. Je commencerai par demander à qui appartiennent ces nouvelles technologies. Appartiennent-elles à une société donnée, à un État donné, ou l'accès à ces technologies appartient-il à tout le monde ? C'est la démocratisation qui est en jeu : démocratisation des économies, démocratisation des efforts collectifs visant à fixer des règles qui assurent l'égalité de tous les citoyens de tous les membres de l'OMC et leur garantissent un traitement équitable.

J'admets que les pays ont besoin de bonnes politiques nationales. Il est de notre devoir d'encourager nos pays à fixer de meilleures règles au plan national, qui servent au développement du système commercial multilatéral, y compris dans le domaine du numérique. Les citoyens doivent avoir confiance dans leur gouvernement, leurs parlementaires, et les structures normatives en place au niveau national.

Il y a 30 ans, alors que l'on débattait à la CNUCED du nouvel ordre économique, il était beaucoup question de développement et de sous-développement, et de la désignation des structures qui pourraient aider le monde en développement à rattraper son retard. Malheureusement, les choses n'ont pas radicalement changé pour les pays les moins avancés. Je vous encourage tous à regarder en arrière pour voir ce dont on a déjà discuté et quels efforts ont été faits pour trouver des réponses. Il est de notre responsabilité de nous demander si les règles, lignes directrices et structures mises en place lors de la création de l'OMC sont encore adaptées aux défis actuels, et même si l'OMC, en tant que structure fixant des règles, peut contribuer au comblement de la fracture numérique.

S'agissant de la création d'emplois et de l'évolution du marché du travail, je pense que l'exode des cerveaux reste un défi. Les règles que nous fixons concernant le marché du travail doivent favoriser un travail digne et être conformes à toutes les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Si nous ne parvenons pas à établir des liens entre les travaux des différentes organisations internationales, nous ne serons pas à la hauteur du défi qui nous est lancé et ne parviendrons pas à donner à tous la chance d'accéder en toute égalité aux technologies modernes et de participer à la construction des économies nouvelles. Il ne s'agit pas seulement de commerce, mais aussi de production, de consommation et de nos modes de vie actuels. Cependant, étant optimiste, je crois que nous saurons poser les bonnes questions dans les bonnes enceintes et engager un débat constructif.



SÉANCE DE CLÔTURE

ADOPTION DU DOCUMENT FINAL

Mme Inmaculada Rodríguez-Piñero, Rapporteure
Membre du Parlement européen

Lors de notre dernière conférence, nous avons reconnu la nécessité d'avoir un document final plus clair, qui se concentre sur le message que nous voulons faire passer. Le projet révisé de document final que vous avez sous les yeux exprime clairement notre message, qui porte sur notre rôle interparlementaire dans le système commercial multilatéral. Il tient compte des amendements déposés par les parlements avant la date limite et examinés par le Comité de pilotage à sa réunion du 6 décembre 2018. Notre but est de promouvoir un multilatéralisme juste et inclusif qui fonctionne pour tous les pays et assure la mondialisation pour tous.

Le document fait allusion à la crise que traverse actuellement le système commercial multilatéral et aux difficultés auxquelles se heurte la nomination de nouveaux membres à l'organe d'appel de l'OMC. Il exprime aussi notre préoccupation quant aux mesures unilatérales qui sont prises, évoque la nécessité d'une réforme de l'OMC, et exhorte les membres à respecter les règles de l'OMC et à l'aider à trouver une solution à la crise actuelle. Il insiste sur le rôle du commerce, qui doit contribuer à la réalisation des ODD et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il note l'importance de la participation des femmes aux échanges commerciaux et de leur accès aux TIC et insiste sur les initiatives que peut prendre l'OMC pour lutter contre la pauvreté, la faim et la malnutrition. Enfin, le document demande que des efforts soient faits pour renforcer la dimension parlementaire de l'OMC.

Le document final a été adopté par consensus.

Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández
(Rapporteure)

En réponse aux commentaires de M. Paradza (Zimbabwe), je tiens à relever que le paragraphe 3 cherche à encourager les parlementaires à favoriser une approche inclusive pour renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale, notamment par l'éducation. Dans le projet de document final, nous exprimons nos préoccupations quant aux décisions unilatérales et notre crainte d'une possible guerre commerciale. Nous nous sommes référés à la Déclaration des dirigeants du G20 car il ne fallait pas passer sous silence le fait que les Présidents des États-Unis et de la Chine s'étaient entendus pour suspendre les nouveaux tarifs douaniers pendant 90 jours pour relancer les négociations. Nous avons dit que l'aboutissement du Cycle de Doha pour le développement était un ODD en soi parce que nous tenions à souligner l'importance de ce résultat.



M. S. Suliman Abdalla (Soudan)

Nous sommes satisfaits du document final mais nous aurions aimé trouver mentionnée la nécessité de faciliter l'accès des pays en développement à l'OMC et de lever les obstacles au commerce pour ces pays.

Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández
(Rapporteure)

Nous voulons certainement que les pays désireux d'accéder à l'OMC en deviennent membres. Les pays souhaitant voir traiter une question particulière dans le document final, devraient déposer un amendement à cet effet.

Mme M. Mensah-Williams
(Co-Présidente du Comité de pilotage)



J'aimerais saisir cette occasion pour remercier nos modérateurs, le Secrétaire général de l'UIP, mon co-Président, les rapporteurs et tous les délégués d'avoir donné de leur temps et d'avoir, par leur participation, hissé nos discussions interactives à un tel niveau de qualité. Le document final n'a pas été adopté sans raison. De retour dans nos parlements, nous avons le devoir de mettre en œuvre les engagements qui y sont pris et de veiller à ce que l'OMC agisse dans l'intérêt de tous nos peuples.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'Union interparlementaire)



Je tiens à vous remercier tous d'être venus. Il est clair que vous êtes tous favorables à un système commercial ouvert, comptable de ses actes et qui tient ses promesses pour tous. Vous êtes tous unanimes à soutenir une OMC plus forte qui serve l'objectif général que vous défendez en tant que représentants de vos peuples.

Mme I. Rodríguez-Piñero Fernández
(Rapporteure)

Je remplace le co-Président qui a dû partir pour assister à une autre réunion à Lisbonne. De retour dans nos pays et dans nos parlements, nous ne devons pas manquer de nous exprimer clairement en faveur d'un commerce équitable et ouvert à tous car c'est cela qui nous permettra de vivre dans un monde meilleur.



RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Adoptées le 26 novembre 2004, modifiées le 12 septembre 2008

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.



ARTICLE PREMIER - Objectifs

1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.

1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.

1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :

- a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité – tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
- b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
- c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

ARTICLE 2 - Composition

2.1 Les participants à la Conférence sont :

- les délégations désignées par les parlements d'États souverains qui sont membres de l'OMC;
- les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
- les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

2.2 Les observateurs à la Conférence sont :

- les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateur;
- les représentants de gouvernements des États souverains membres de l'OMC.

2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

ARTICLE 3 - Présidence

3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.

3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.

3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen et est composé de représentants de parlements d'États souverains, de l'UIP et du Parlement européen en leur qualité de co-organisateur de la Conférence, d'autres Assemblées et structures parlementaires internationales et régionales sélectionnées, et du Secrétariat de l'OMC.

4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.

4.3 La composition du Comité de pilotage est institutionnelle, chaque parlement ou organisation jouissant du droit de choisir son ou ses représentants. Dans l'intérêt de la continuité des travaux du Comité de pilotage, les parlements et les organisations veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que la ou les personnes qui les représentaient aux précédentes sessions du Comité continuent à prendre part aux sessions suivantes.

4.4 Lorsque plus d'un représentant d'un parlement national prend part à une session du Comité de pilotage, seul un parlementaire par délégation prend part à la prise de décisions.

4.5 Tout changement dans la composition du Comité de pilotage est proposé conjointement par l'UIP et le Parlement européen, co-organisateur de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Comité de pilotage dans son ensemble. Dans la mesure du possible, on applique une répartition géographique équitable.

4.6 Les parlements nationaux occupent un siège au Comité de pilotage pendant un mandat de quatre ans. Toutefois, le Comité de pilotage peut inviter un parlement à conserver son siège au Comité de pilotage pendant un autre mandat. La rotation s'opère de manière à ne pas remplacer en une seule fois plus de la moitié des parlements représentant une région géographique donnée.

4.7 La définition des régions géographiques aux fins de rotation est arrêtée par le Comité de pilotage.

4.8. La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

ARTICLE 5 - Ordre du jour

5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions

6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.

6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.

6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

ARTICLE 7 - Résultat de la Conférence

7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.

7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

ARTICLE 8 – Adoption et modification des Règles de procédure

8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.

8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.

8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.

PARTICIPATION

PARTICIPANTS

Délégations parlementaires

Afghanistan; Afrique du sud; Algérie; Allemagne; Arabie saoudite; Argentine; Autriche; Bélarus; Bolivie (État plurinational de); Bosnie-Herzégovine; Botswana; Brésil, Chine, Danemark, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jordanie, Kenya, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Monténégro, Namibie, Niger, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Seychelles, Soudan, Suède, Suriname, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Yémen et Zimbabwe.

Parlement européen; Assemblée parlementaire de la francophonie; Association parlementaire du Commonwealth; Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

OBSERVATEURS

Représentants des Gouvernements

Béniin, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Pakistan, Thaïlande

Organisations intergouvernementales

Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation mondiale du commerce (OMC); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Autre organisation

Confédération syndicale internationale (CSI)



COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage de la Conférence est composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Botswana, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Luxembourg, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Suisse, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Association parlementaire du Commonwealth, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen et Union interparlementaire.



Copyright ©Union interparlementaire, 2018

Photos : Giancarlo Fortunato